

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie  
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
-----

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015
- 3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RÈGLEMENT #265-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
- 5.2. RÈGLEMENT #264-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
- 5.3. RÈGLEMENT #271-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES
- 5.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #70 CONCERNANT LE LOT 5 193 067 (CHEMIN DE LA TOUR) DANS LE BUT DE RENDRE CONFORME SA SUPERFICIE DE 19 431,4M<sup>2</sup> AU LIEU DE 20 000M<sup>2</sup>
- 6.. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À MME. SOLANGE PAQUETTE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE.
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE CARTOGRAPHIE
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS
- 7.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LE PARRAINAGE D'UN PROJET POUR LE PACTE RURAL
- 7.5. RÉOLUTION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LES ENTREPRISES R.P. ENR.
- 7.6. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE.
- 8.2. RÉOLUTION CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS GAUVIN, DES APPALACHES ET LAPORTE
- 8.3. RÉOLUTION VISANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA VOIRIE
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DÉCEMBRE
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#001-0116 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**

#002-0116 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2015 soit adopté.

### **3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015**

#003-0116 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2015 soit adopté.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 11 personnes

## **5. URBANISME**

### **5.1. RÈGLEMENT #265-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 août 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE

#004-0116 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement #265-2016 soit adopté.

**5.2. RÈGLEMENT #264-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE

#005-0116 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #264-2016 soit adopté.

**5.3. RÈGLEMENT #271-2016 VISANT À INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC Brome-Missisquoi pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés, dont quatre à Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 03-0513, entré en vigueur le 19 aout 2014, visant à intégrer les îlots déstructurés dans le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement 03-0513 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la réunion du conseil du 2 mars 2015 ;

EN CONSEQUENCE

#006-0116 IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #271-2016 soit adopté.

**5.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #70 CONCERNANT LE LOT 5 193 067 (CHEMIN DE LA TOUR) DANS LE BUT DE RENDRE CONFORME SA SUPERFICIE DE 19 431,4M<sup>2</sup> AU LIEU DE 20 000M<sup>2</sup>**

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #5 193 067

ATTENDU QUE La demande de dérogation mineure concerne la mise en conformité d'un lot dont la superficie est de 19 431,4m<sup>2</sup>, au lieu d'un minimum de 20 000m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 4.1.3 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la

jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;

#007-0116 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #070 concernant la mise en conformité d'un lot dont la superficie est de 19 431,4m<sup>2</sup>, au lieu d'un minimum de 20 000m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 4.1.3 du règlement de lotissement #265-2016.

## **6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2015**

#### **Permis émis**

- 1 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en décembre 2015 pour une valeur de 2000 \$.

#### **Inspections/ infractions**

- Trois inspections de permis ont été effectuées.
- Un constat d'infraction envoyé

#### **Autre**

- Réception des résultats de l'analyse de la qualité de 15 échantillons d'eau

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À MME. SOLANGE PAQUETTE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE**

#008-0116 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest octroie un contrat à Mme. Solange Paquette pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville pour l'année 2016 à 14\$/h pour 2 heures par semaine.

### **7.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE CARTOGRAPHIE**

CONSIDÉRANT le désir d'obtenir plus d'information sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest dans le cadre du Plan stratégique de développement ;

#009-0116 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 2000,15\$ pour obtenir

2 cartes comme stipulé dans la soumission #0118017 de Ressources naturelles Canada.

### **7.3. RÉOLUTION VISANT À RENOUELER L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS**

ATTENDU que le contrat d'assurance collective des employés de la municipalité est arrivé à échéance ;

ATTENDU que le taux des primes a diminué ;

ATTENDU que la municipalité souhaite offrir une couverture plus complète à ses employés ;

ATTENDU que la municipalité souhaite renouveler le contrat ;

#010-0116 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité accepte de renouveler le contrat d'assurance collective avec AGA Assurances collectives pour l'année 2016 avec l'option 6 de l'analyse de renouvellement 2016-01R pour un montant de 6 871\$ taxes incluses dont le 2/3 est assumé par l'employeur.

### **7.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LE PARRAINAGE D'UN PROJET POUR LE PACTE RURAL**

CONSIDÉRANT que le projet intitulé *Revitalisation de l'agriculture à Bolton Ouest, PHASE I (prédémarrage)* a été présenté au Conseil municipal dans le cadre du programme Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit directement dans le plan stratégique de développement adopté en 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Conseil municipal souhaite soutenir cette démarche ;

CONSIDÉRANT que le groupe a besoin du support de la municipalité pour déposer le projet à la MRC ;

#011-0116 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité accepte de parrainer le projet et alloue un montant de 3 000\$ en biens et services tel que mentionné dans le cadre financier.

### **7.5. RÉOLUTION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LES ENTREPRISES R.P. ENR.**

ATTENDU que la municipalité de Bolton-Ouest a conclu des contrats encore en vigueur avec Les Entreprises R.P. enr ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une lettre de l'entreprise spécifiant qu'elle avait pour nouveau nom Excavations R.P. Hume inc ;

#012-0116 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest prend acte du changement de nom et nécessite que le suivi soit effectué concernant les cautionnements.

## **7.6. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE**

Le rapport de la candidate Lindsay Tuer portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus est déposée.

## **8. CHEMINS**

### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

#### **Travaux effectués :**

- Nivelage par endroits
- 20 m de fossé creusé près du ponceau installé le mois passé au chemin Spicer, à l'aide du marteau à roc
- Des roches qui nuisaient à la gratte enlevée du chemin sur Spicer et Brill
- 3 voyages de concassé épanchés par la gratte sur les chemins Brown, Mason et Paramount
- Génératrice installée et branchée à l'hôtel-de-ville

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### **8.2. RÉOLUTION CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS GAUVIN, DES APPALACHES ET LAPORTE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de municipalisation des chemin Gauvin, des Appalaches et Laporte a été déposé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une politique établissant un calcul pour évaluer l'impact de la municipalisation en fonction des coûts de maintenance et des revenus de taxes ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la municipalisation des chemins Gauvin, des Appalaches et Laporte ne rencontre pas les critères de la politique à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rejette la demande de municipalisation des chemin Gauvin, des Appalaches et Laporte.

### **8.3. RÉOLUTION VISANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité de la voirie pour l'année 2016 soient nommé comme suit :

Maire	Donald Badger

Conseiller	Julian Tuer
Conseiller	Denis Vaillancourt
Citoyen	Neil Albers
Citoyen	Gilles Asselin
Citoyen	Richard Bickley
Citoyen	Howard Salisbury
Directeur général	Philippe De Courval
Inspecteur à la voirie	Ralph Bird

## **9. INCENDIE**

### **9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE**

12 novembre 2015  
 Plainte concernant un feu à ciel ouvert  
 162,00\$

23 novembre 2015  
 Arbre sur un fil électrique  
 1 689,00\$

8 décembre 2015  
 Feu à ciel ouvert  
 160,00\$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## **10. COMPTES À PAYER**

<b>Solde à la banque au 30 novembre 2015</b>	<b>339 936,08</b>	<b>\$</b>
<b>Déboursés de décembre 2015</b>	<b>144 579,52</b>	<b>\$</b>
<b>Dépôts de décembre 2015</b>	<b>13 607,33</b>	<b>\$</b>
<b>Solde à la banque au 31 décembre 2015</b>	<b>268 963,89</b>	<b>\$</b>
<b>CPG</b>	<b>505 184,53</b>	<b>\$</b>
<b>CPG Parcs et terrains de jeu</b>	<b>149 651,16</b>	<b>\$</b>

**#015-0116** PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de décembre 2015 soit approuvés et que les paiements du 11 janvier 2016 au montant de 127 247,76\$ soient émis.

## **11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS APPUYÉ PAR  
CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 20H25.

---

Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 1  
FÉVRIER 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL  
N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 1 février 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
-----

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 11 JANVIER 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #337-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #337-2015 CONCERNANT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS
- 7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN ROND-POINT SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE
- 7.3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES
- 7.4. SIGNATURES REQUISES POUR LE COMPTE DE BANQUE
- 7.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE
- 7.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE
- 8.3. RÉSOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE JANVIER
10. VARIA
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#016-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 11 JANVIER 2016**

#017-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016 soit adopté avec les corrections.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 8 personnes

### **5. URBANISME**

#### **5.1. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Julian Tuer pour adopter le règlement # 264-1-2015.

### **6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

#### **6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016**

##### **Permis émis**

- 3 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en janvier 2016 pour une valeur de 40 000 \$.

##### **Inspections/ infractions**

- Quatre inspections de permis ont été effectuées.
- Aucune infraction constatée.

##### **Autre**

- Mise en conformité du chemin Maple Terrace - acquisition du rondpoint.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

### **7. ADMINISTRATION**

#### **7.1. RÈGLEMENT #337-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #337-2015 CONCERNANT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS**

ATTENDU QUE les applications à des fins agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles L.R.Q., c.P-28 sont régies selon le Code de gestion des pesticides du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas mettre d'entraves inutiles aux producteurs agricoles ;

#018-0216 EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET

APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #337-2016 modifiant le règlement #337-2015 soit adopté.

### 7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN ROND-POINT SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE

ATTENDU QUE le cadastre du chemin Maple Terrace n'inclut pas le rondpoint aménagé à son extrémité ;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement #265-2008, tout chemin sans issue doit être pourvu d'un cercle de virage d'un diamètre minimum de 35 mètres ;

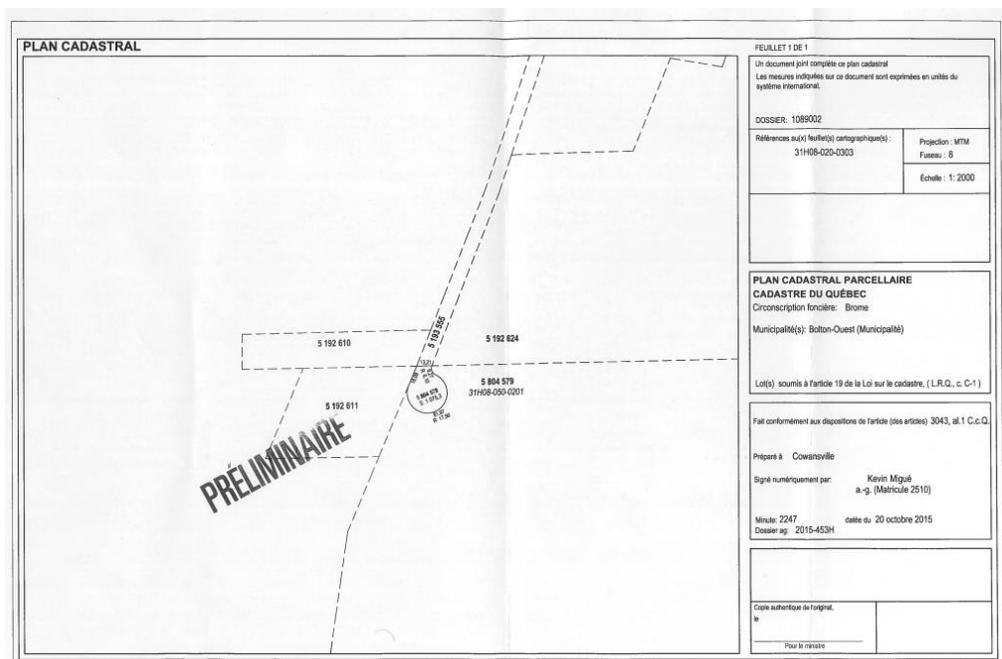
ATTENDU QUE le propriétaire du terrain sur lequel le rondpoint est actuellement aménagé accepte de céder cette partie à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un plan de la part de Migué Arpenteur-Géomètre Inc. identifiant le rondpoint ;

#019-0216 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest achète à M. Michel Langlois le terrain sur lequel le rondpoint est actuellement aménagé selon l'arpentage effectué par Claude Migué.

QUE la municipalité achète le terrain au coût d'un dollar et qu'elle prenne en charge les frais de notaire pour un montant maximal de 1 000\$.



### 7.3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES

#020-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la signature de Philippe De Courval comme Directeur-général est obligatoire sur un chèque ainsi qu'une signature de Donald Badger, maire.

QU'en cas d'incapacité d'une des deux personnes, Julian Tuer, conseiller, soit autorisé comme signataire.

#### **7.4. SIGNATURES REQUISES POUR LE COMPTE DE BANQUE**

CONSIDÉRANT que Philippe De Courval, directeur général et Donald Badger, maire, sont les deux signataires concernant le compte de banque et les placements à la BMO ;

CONSIDÉRANT que deux signataires sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite planifier une solution alternative en cas de problèmes ;

#021-0216 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE Julian Tuer, conseiller, soit autorisé à signer au nom de la municipalité tous documents concernant le compte de banque et les placements à la BMO.

#### **7.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE**

LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE BERNARD COTÉ EST DÉPOSÉE.

#### **7.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

LE RAPPORT FINANCIER EST DÉPOSÉ.

### **8. CHEMINS**

#### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

##### **Travaux effectués :**

- Vérification du travail (enlèvement de la plaque de glace avec une rétrocaveuse) sur la fuite mi-côte, chemin Mountain.
- Réunion du comité de la voirie le 13 janvier.
- Rédaction du rapport avec l'aide de quelques participants et début du suivi de plusieurs points.
- Coupe de quelques arbres qui étaient penchés par-dessus Argyll et Mountain.
- Suivi d'une demande aux responsables de nettoyer le chemin Argyll suite au débusquage des arbres sur le chemin public par une débusqueuse.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

#### **8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE**

LE RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

#### **8.3. RÉOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium 35% en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

#022-0216

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure de calcium 35% en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **9. INCENDIE**

### **9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE**

**11 janvier 2016**

Arbre sur le chemin Bolton Pass

178,00\$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## 10. VARIA

- Le préfet de la MRC est malade.
- Le comité agro-alimentaire est de retour par l'entremise du CLD.
- Les maires d'Abercorn et Frelighsburg ont démissionnés.

## 11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 décembre 2015	268 963,89	\$
Déboursés de janvier 2016	119 641,18	\$
Dépôts de janvier 2016	39 754,64	\$
Solde à la banque au 31 janvier 2016	189 077,35	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#023-0216

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de janvier 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 février 2016 au montant de 135 209,39\$ soient émis.

## 11. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 20H20.

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 7 MARS 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 7 mars 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie  
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal

-----

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 FÉVRIER 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES
- 5.3. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #271-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.4. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.5. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #265-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.6. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #267-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.7. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #330-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.8. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #323-1-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.9. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #338-2016 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LE TOUR DES ARTS
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LES TOWNSHIPPERS' DAY
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE BANQUET ANNUEL DES MAIRES
- 7.4. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR EFFECTUER UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR L'HÔTEL DE VILLE
- 7.5. RÉOLUTION CONCERNANT LA VENTE POUR ARRÉRAGE DE TAXES MUNICIPALES
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. RÉOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE



PROGRAMME D'AIDE À AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

8.3. RÉOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

8.4. RÉOLUTION VISANT UNE PERMISSION ANNUELLE DE TRAVAUX D'URGENCE AVEC LE MTQ

8.5. RÉOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE FÉVRIER

9.2. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE

10. VARIA

10.1. BACS BLEUS

10.2. SÉANCE D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE

11. COMPTES À PAYER

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#024-0316

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 FÉVRIER 2016**

#025-0316

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 février 2016 soit adopté.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 8 personnes

**5. URBANISME**

**5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**Identification du cimetière Blunt comme site historique**

Le comité accueille favorablement la demande. Il demande toutefois au comité des cimetières de faire arpenter la zone visée et de lui fournir une liste des conditions supplémentaires à ajouter à l'identification.

**Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une sablière de la CPTAQ - sablière DJL gravière Zawistowski.**

Le Comité Consultatif recommande d'accepter la demande de renouvellement et d'écrire une lettre au MDDELCC suggérant qu'une nouvelle étude complète sur le bruit soit effectuée.

**Demande de renouvellement d'un certificat d'autorisation du ministère de**



## **l'environnement – sablière Sintra Inc.**

Le Comité Consultatif recommande d'écrire une lettre au MDDELCC suggérant qu'une étude complète sur le bruit soit effectuée pour être conforme la norme de 150m.

### **Audience publique de la CPTAQ concernant la sablière Allard et Allard**

Une audience publique concernant le renouvellement de l'autorisation de la sablière Allard et Allard se tiendra à la CPTAQ le 16 février 2016. L'inspecteur municipal y assistera.

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.

### **5.2. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

ATTENDU QUE les articles 18.2.1, 18.2.2, 18.2.3 sont inopérants en vertu de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, ces articles doivent obtenir la sanction du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques ;

ATTENDU QUE pour être conforme, les articles doivent comprendre des dispositions qui prennent en considération la notion de droits acquis ;

#026-0316

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le règlement # 264-1-2015 soit adopté

### **5.3. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #271-1-2016 modifiant le règlement du plan d'urbanisme #271-2008 concernant l'écoulement et la gestion des eaux de surface.

### **5.4. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #264-1-2016 modifiant le règlement de zonage #264-2008 concernant l'écoulement et la gestion des eaux de surface.

### **5.5. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #265-1-2016 modifiant le règlement de lotissement #265-2008 concernant l'écoulement et la gestion des



eaux de surface.

**5.6. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #267-1-2016 modifiant le règlement sur les permis et certificats #267-2008 concernant l'écoulement et la gestion des eaux de surface.

**5.7. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS À PROPOS DE L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #330-1-2016 modifiant le règlement #330-2010 sur les normes de construction des chemins à propos de l'écoulement et la gestion des eaux de surface.

**5.8. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #323-2016 abrogeant le règlement #323 sur la conservation du sol et la gestion des eaux de surface.

**5.9. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #338-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL À PROPOS DE L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le projet de règlement #338-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural à propos de l'écoulement et la gestion des eaux de surface.

**6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

**Permis émis**

- 1 permis ou certificat d'autorisation a été émis en février 2016 pour une valeur de 2 000 \$.

**Inspections/ infractions**

- Deux inspections de permis ont été effectuées.
- Un constat d'infraction a été envoyé.

**Autre**

- Rencontre à la CPTAQ pour le dossier du renouvellement de l'autorisation pour la sablière Construction Allard & Allard Inc., située au coin des chemins Bolton Pass et Fuller.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.



## 7. ADMINISTRATION

### 7.1. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LE TOUR DES ARTS

#027-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don de 250\$ au Tour des arts.

Le conseiller Robert Chartier s'est abstenu.

### 7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LES TOWNSHIPPERS' DAY

#028-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don de 500\$ à *Townshipper's Day*.

### 7.3. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE BANQUET ANNUEL DES MAIRES

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la MRC Brome-Missisquoi tient un banquet annuel des maires ;

CONSIDÉRANT que cette année, les hôtes du banquet étaient les municipalités de Lac-Brome, Brome et Bolton-Ouest ;

EN CONSÉQUENCE

#029-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le remboursement d'une dépense de 350\$ pour le vin lors du banquet annuel des maires de la MRC Brome-Missisquoi.

### 7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR EFFECTUER UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de certificat de localisation de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que ce dernier est nécessaire pour explorer tous travaux ou opérations cadastrales sur l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE

#030-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 1060\$ taxes incluses pour octroyer un contrat à Migué & Fournier Arpenteurs-Géomètres Inc. pour la réalisation d'un certificat de localisation pour l'hôtel de ville.

### 7.5. RÉSOLUTION CONCERNANT LA VENTE POUR ARRÉRAGE DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest a été avisé le 29 février



2016 de tous comptes en arrérages des taxes de 2 ans ;

ATTENDU QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité est le 20 mars 2016 ;

EN CONSEQUENCE

#031-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIUS VAILLANCOURT  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles suivants, si les arrérages n'ont pas été payé à la municipalité d'ici le 20 mars 2016 et que Philippe De Courval, directeur général/secrétaire-trésorier, soit le représentant de la municipalité.

#8507 54 8061	#8908 62 7745
#8708 81 5186	#8913 90 2551
#8802 76 6832	#9010 28 8614
#8807 18 6848	#9010 93 6778
#8817 11 3037	#9012 90 2875
#8907 28 4245	#9013 62 7798
#8907 34 7482	

## **8. CHEMINS**

### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

**Travaux effectués :**

- Réunions du comité de la voirie les 17 et 22 février.
- Rédaction du rapport avec l'aide de quelques participants et début du suivi de plusieurs points.
- Envoie des appels d'offre pour les contrats de nivelage et de gravier.
- Coupe d'arbres dangereux au chemin Stagecoach.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### **8.2. RÉOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une reddition de compte ;

EN CONSÉQUENCE

#032-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 13 737,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.



### **8.3. RÉOLUTION CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$121,729 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

#033-0316

QUE la municipalité de Bolton-Ouest mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comme vérificateur externe afin de compléter l'annexe B ou un rapport spécial concernant la reddition des comptes.

ANNEXE A

Entretien général	30 857,85\$
Gravier	16 990,46\$
Abat-poussière	44 825,31\$
Nivelage	50 779,73\$
Total	143 453,35\$

### **8.4. RÉOLUTION VISANT UNE PERMISSION ANNUELLE DE TRAVAUX D'URGENCE AVEC LE MTQ**

ATTENDU QUE le MTQ demande un permis aux municipalités pour les travaux sur leurs routes ;

ATTENDU QUE LE MTQ veut accélérer le processus pour les situations d'urgence

ATTENDU QUE le MTQ demande à la municipalité de Bolton-Ouest de signer un cautionnement annuel de travaux d'urgence sur leurs routes ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de faire



parvenir aux municipalités une Permission annuelle pour les interventions d'urgences sur les routes du MTQ ;

ATTENDU QU'une résolution est requise ;

EN CONSÉQUENCE

#034-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000\$;

QUE le responsable pour signer les permis soit l'inspecteur de la voirie ;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption.

#### **8.5. RÉOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE,

#035-0316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;



QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, se l'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **9. INCENDIE**

### **9.1. DÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE FÉVRIER**

Aucun incendie a été rapporté.

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

### **9.2. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006 ;

ATTENDU que chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

ATTENDU que le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la ville de Lac-Brome agissant pour la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU que la municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ;

#036-0316

Que la municipalité de Bolton-Ouest adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière



consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

## 10. VARIA

### 10.1. BACS BLEUS

Il est proposé par le conseiller Robert Chartier de rendre publique les appels d'offres concernant les bacs bleus de recyclages.

### 10.2. SÉANCE D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE

Une réunion spéciale sur l'agriculture se tiendra à l'hôtel de ville le 16 avril 2016. Le sujet portera plus particulièrement sur l'amélioration du sol et sur le financement. Nous y attendons des invitées spéciales tels ; Dre Yolande Dolpé et un représentant de la firme Premier Tech qui aborderont le sujet du sol, ainsi qu'un ou une spécialiste en fiscalité de Revenu Québec sera sur place.

## 11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 janvier 2016	189 047,35	\$
Déboursés de février 2016	137 049,84	\$
Dépôts de février 2016	56 363,04	\$
Solde à la banque au 29 février 2016	108 360,55	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

#037-0316

QUE les comptes du mois de février 2016 soit approuvés et que les paiements du 7 mars 2016 au montant de 134 511,13\$ soient émis.

## 11. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS À 20H14.

\_\_\_\_\_  
Guillaume Lavoie  
Inspecteur Municipal

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 4 AVRIL 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

GL/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 4 avril 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MARS 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2. RÉOLUTION VISANT AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA CESSION D'UN LOT
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MARS 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015
- 7.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER UNE ENTENTE AVEC LE WEST BOLTON AGRICULTURAL GROUP
- 7.4. RÉOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'AGRICULTURE
- 7.5. RÉOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'INTERNET HAUTE VITESSE
- 7.6. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA TONTE DU GAZON
- 7.7. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE FORMATION
- 7.8. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH
- 7.9. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION POUR LE TOUR DES ARTS
8. CHEMINS
- 8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS
- 8.3. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER
- 8.4. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DU GRAVIER
- 8.5. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERES SUR LES CHEMINS
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MARS
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION



## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#038-0416 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MARS 2016**

#039-0416 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 Mars 2016 soit adopté.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 17 personnes

## **5. URBANISME**

### **5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

- **Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à des fins autres qu'agricoles - piste de motocross**

Le point est reporté.

- **Demande de renouvellement d'un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement - sablière R.M.J.A.M**

Le Comité Consultatif recommande d'accepter la demande de renouvellement et d'écrire une lettre au MDDELCC suggérant un suivi étroit quant aux engagements relatifs à la nappe phréatique.

- **Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

L'inspecteur municipal informe le comité sur les possibilités qu'offres un PIIA.

- **Dossiers à la CPTAQ**

- **Sablière Allard et Allard**

Une audience publique concernant le renouvellement de l'autorisation de la sablière Allard et Allard a eu lieu. La commission est encore en délibération.

- **Sablière DJL banc Bailey**

La CPTAQ a accepté le renouvellement de l'autorisation.

- **Sablière Sintra inc.**

La CPTAQ a accepté le renouvellement de l'autorisation.

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.



## 5.2. RÉSOLUTION VISANT AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA CESSION D'UN LOT

ATTENDU QU'À la suite de la réforme cadastrale, un lot omis a été identifié tel qu'illustré dans l'annexe A ;

ATTENDU QUE la notaire Dupuis nous a démontré que le lot 5 193 735 appartient à la municipalité, et non à M. Gordon Bailey, tel qu'indiqué sur les plans cadastraux ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Desjardins, propriétaire du 274 chemin Spicer, s'est adressé à nous, par l'entremise du notaire Laurence Dupuis, dans le but de nous indiquer son intérêt à acquérir le lot 5 193 735 ;

ATTENDU QUE le terrain ne représente pas d'intérêt pour la municipalité.

#040-0416

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la municipalité cède et transporte tous ses droits titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans le lot 5 193 735 à Sylvain Desjardins ;

Que la municipalité cède et transporte tous ses droits titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans le lot 5 193 734 à Luc Bastien ;

Qu'il n'y ait aucun ajustement des taxes municipales et scolaires entre la municipalité et les cessionnaires, ceux-ci étant la responsabilité des cessionnaires ;

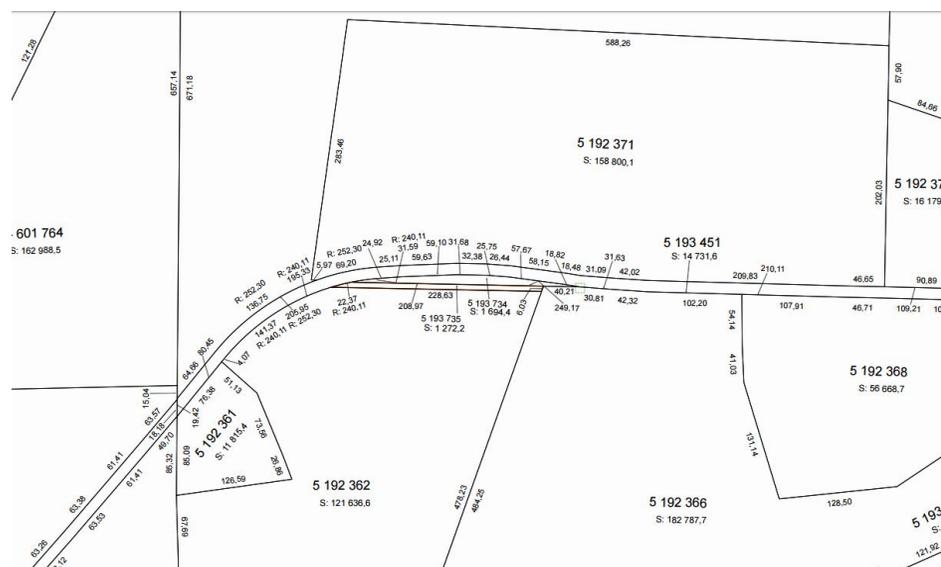
QUE cette cession à M. Desjardins est faite au montant de 903,26\$ ;

QUE tous les frais de notaires, incluant les frais de notaires pour la municipalité de Bolton-Ouest, ainsi que d'autres frais découlant de la transaction soient assumés par M. Sylvain Desjardins ;

QUE la municipalité nomme M. Donald Badger, maire et M. Philippe De Courval, directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom l'acte de cession de même que tous documents nécessaires pour donner plein et entier effet aux résolutions ci-haut adoptées ;

QUE la notaire Édith Chaput soit mandatée pour la réception et la supervision de la signature de l'acte notarié.

### ANNEXE A





## 6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

### 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MARS 2016

#### Permis émis

- 5 permis ou certificat d'autorisation a été émis en mars 2016 pour une valeur de 100 000 \$.

#### Inspections/ infractions

- Quatre inspections de permis ont été effectuées.
- Aucune infraction constatée.

#### Autre

- Renouvellement d'autorisation de la CPTAQ pour deux sablières : Construction DJL inc. (chemin Bailey) et Sintra inc. (chemin Bailey).

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

## 7. ADMINISTRATION

### 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

	Résultats obtenus 2014	Budget 2015	Résultats obtenus 2015	Écart
Administration	261 457 \$	325 191\$	325 237\$	46\$
Sécurité publique	335 117	338 854	323 501	-15 353
Transport	458 465	492 976	372 197	-120 779
Hygiène	142 381	153 448	142 062	-11 386
Urbanisme	92 547	130 117	125 612	-4 505
Loisirs et culture	5 647	11 800	11 800	0
Frais	7 827	7 912	7 912	0
Amortissement	-	-	79 986	-

LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL EST DÉPOSÉ.

### 7.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016

Surplus accumulés (2014)	770 692 \$
--------------------------	------------



Surplus accumulés (2015)		848 069
Surplus - déficit (2015)		77 377 \$

LE RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS EST DÉPOSÉ.

### **7.3. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER UNE ENTENTE AVEC LE WEST BOLTON AGRICULTURAL GROUP**

Attendu que la Municipalité a présenté un projet d'aide financière dans le cadre du Pacte rural Brome Missisquoi 2016 ;

Attendu que ce projet vise la revitalisation de l'agriculture sur le territoire de la Municipalité et plus particulièrement à mettre en place les conditions nécessaires au démarrage d'un projet pilote innovant en agriculture ;

Attendu que ce projet a été accepté par la MRC et a fait l'objet d'une entente avec la Municipalité afin de déterminer les conditions d'octroi de cette aide financière.

Attendu que la Municipalité souhaite conclure une entente avec les agriculteurs intéressés à la réalisation de ce projet afin de circonscrire les modalités et conditions de versement de cette aide financière.

#041-0416

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve l'entente intitulée : *Protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière ; pacte rural Brome-Missisquoi 2016 ; projet de revitalisation de l'agriculture à Bolton-Ouest.*

### **7.4. RÉOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'AGRICULTURE**

Considérant les objectifs du plan stratégique de développement ;

#042-0416

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest crée le Comité agro-forestier de Bolton-Ouest conformément au mandat en annexe.

#### Annexe

##### **Mandat :**

Le comité agro-forestier est formé par le Conseil municipal afin de d'élaborer des façons de sensibiliser la population à l'héritage culturel et rural (2.1.5) dans le but de préserver l'héritage rural et environnemental (2.1) d'une part et de promouvoir l'utilisation des sols (1.2.2) et d'attirer des fermiers spécialisés (1.2.1) dans l'optique de soutenir l'agriculture de niche (1.2) tel qu'exprimé par les citoyens lors de l'élaboration du plan stratégique de développement. La protection de l'environnement et la protection de nos paysages doivent toujours être au cœur des recommandations.

##### **Composition :**

Le comité est formé du maire, d'un conseiller, d'au moins deux citoyens et d'un membre de l'administration municipale. Le mandat des membres est de deux ans et est renouvelable. La nomination se fait par résolution du Conseil municipal.

##### **Compétences :**

Le comité a un pouvoir de recommandation en matière agricole et forestière. Il



doit rendre des comptes au Conseil municipal.

**Fonctionnement :**

Pour qu'une décision soit adoptée, elle doit être votée par au moins 50%+1 des membres votants présents. Les membres votants sont le maire, le conseiller et les citoyens. Le maire préside les rencontres. En cas d'absence, le conseiller préside les rencontres. Pour prendre une décision, au moins 50%+1 membres votants doivent être présents. Le comité se rencontre à tous les deux mois. Le conseil peut également adjoindre au comité les personnes dont les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Le conseil peut voter et mettre à la disposition du comité, les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses fonctions,

**7.5. RÉOLUTION VISANT À CRÉER UN COMITÉ SUR L'INTERNET HAUTE VITESSE**

Considérant les objectifs du plan stratégique de développement ;

#043-0416 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest crée le Comité sur l'internet haute-vitesse de Bolton-Ouest conformément au mandat en annexe.

Annexe

**Mandat :**

Le Comité sur l'Internet haute-vitesse est formé par le conseil municipal pour faciliter une vision globale de l'accessibilité à l'internet haute-vitesse dans la municipalité. Son objectif est d'améliorer les méthodes d'accès à l'Internet haute-vitesse (3.2.1) afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens (3.2). La protection de l'environnement doit toujours être au cœur des décisions. Le comité évalue les questions qui sont portées à son attention par les citoyens, le Conseil ou le directeur général.

**Composition :**

Le comité est composé d'un conseiller et d'un maximum de quatre citoyens. La durée du mandat est de deux ans et est non renouvelable. La nomination est faite par résolution lors de la réunion du Conseil municipal du mois d'avril.

**Compétence :**

Le comité a le pouvoir de faire des études et des recommandations sur l'accessibilité à l'internet haute-vitesse. Il est redevable devant le Conseil.

**Fonctionnement :**

Tous les membres du comité sont les membres votants. Le conseiller préside les réunions. Pour prendre une décision, le conseiller et 50% +1 des membres votants doivent être présents. Pour être adoptées, les décisions doivent être approuvées par 50 % +1 des membres votants présents. Le conseil municipal peut également nommer les personnes du comité dont les services peuvent être nécessaires à ses fonctions. Le Conseil peut voter et mettre à la disposition du comité l'argent dont il a besoin pour l'exercice de ses fonctions.

**7.6. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA TONTE DU GAZON**

ATTENDU QUE Stecor inc. était responsable de la tonte du gazon en 2015 ;

ATTENDU QUE le prix reste le même ;

#044-0416 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT



APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC GRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Stecor inc. afin de faire la tonte de gazon et le découpage environ aux deux semaines au taux de 35,00\$ la visite pour 2016.

#### **7.7. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE DE FORMATION**

#045-0416

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 70\$ pour une formation intitulée *Bien se préparer pour une culture émergente de petits fruits ou de noix* à la MRC Brome-Missisquoi pour Jacques Drolet.

#### **7.8. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH**

CONSIDÉRANT qu'Infotech est le fournisseur de la municipalité pour les services comptables ;

CONSIDÉRANT qu'un nombre d'heures est nécessaire pour le support technique;

CONSIDÉRANT qu'au minimum, un bloc de 28 heures par année est habituellement acheté ;

#046-0416

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QU'UNE dépense de 2 254\$ taxes incluses soit autorisée pour l'achat d'un bloc de 28 heures pour le support technique par Infotech pour les services comptables.

#### **7.9. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION POUR LE TOUR DES ARTS**

ATTENDU QUE le comité de signalisation du Tour Des Arts doit faire une demande auprès du M.T.Q. concernant l'installation de panneaux d'affichage afin d'indiquer l'événement ;

ATTENDU QU'une condition est que l'organisateur doit avoir l'accord de la municipalité ;

#047-0416

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest est en accord avec l'affichage et la signalisation de l'événement selon la disposition à l'article 2a du règlement de zonage #264-2008 pour la période du 15 au 25 juillet 2016.

### **8. CHEMINS**

#### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

**Travaux effectués :**

- Le rapport du comité de la voirie a été finalisé avec l'aide de quelques



- participants
- Les soumissions pour les contrats de nivelage, du gravier et de transport de gravier ont été reçus. La municipalité épargnera jusqu'à 18 000 \$ sur le coût régulier d'épandage de gravier
  - Du gravier a été mis sur le chemin Bailey devant #115 pour réduire les nids de poule
  - Des parties des chemins Paramount et Glen ont été nivelés.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### **8.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offre par invitation pour le nivelage des chemins selon le devis Nivelage BO-2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprises	Excavation Stanley Mierzwinski	Excavations R.P. Hume inc.	Roch Vallières Inc.
Prix à l'heure incluant les taxes	126,48 \$	114,98 \$	109,23 \$
350 heures	X 350	X 350	X 350
Total pour 350 heures taxes incluses	44 268,00 \$	40 243,00 \$	38 229,00 \$
	Non-conforme	Conforme	Non-conforme

#048-0416

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULAIN TUER  
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Excavations R.P. Hume inc. conformément au devis Nivelage BO-2016 pour un total de 40 243,00\$ incluant les taxes comme stipulé dans la soumission datée du 4 mars 2016 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

### **8.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offre par invitation pour la fourniture de gravier MG-20A selon le devis Gravier MG-20A ;  
 ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprise	DJL
Prix à la tonne avant taxes	11,50 \$
Total pour 3 500 tonnes	40,250.00 \$
	Conforme



#049-0416

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à DJL conformément au devis Gravier MG-20A pour un total de 46 277,44\$ taxes incluses comme stipulé dans la soumission datée du 11 mars 2016 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

**8.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DU GRAVIER**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offre par invitation pour le transport de gravier selon le devis Transport de gravier MG-20A ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprises	DJL	Excavations R.P. Hume inc.	Roch Vallières Inc.
Prix à la tonne avant taxes	8,00 \$	7,50 \$	4,28 \$
Total pour 3 500 tonnes	28 000,00 \$	26 250,00 \$	14 980,00 \$
	Conforme	Conforme	Conforme

#050-0416

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Roch Vallières Inc conformément au devis Transport de gravier MG-20A pour un total de 14 980,00\$ avant taxes comme stipulé dans la soumission datée du 11 mars 2016 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

**8.5. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERS SUR LES CHEMINS**

ATTENDU QUE plusieurs travaux non prévisibles sont nécessaires sur les chemins lors du printemps ;

#051-0416

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 15 000,00\$ pour des travaux printaniers sur les chemins et qu'un rapport desdits travaux soit produit par l'inspecteur à la voirie.

**9. INCENDIE**

**9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MARS**

**5 mars 2016**



Détecteur de fumée  
2 155,00\$  
Facturé au propriétaire

**21 mars 2016**

Déversement d'essence  
2 443,00\$  
Facturé au propriétaire

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

**10. COMPTES À PAYER**

Solde à la banque au 29 février 2016	108 360,55 \$
Déboursés de mars 2016	192 233,41
Dépôts de mars 2016	397 644,68
Solde à la banque au 31 mars 2016	313 771,82
CPG	505 184,53
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16

#052-0416

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de mars 2016 soit approuvés et que les paiements du 4 avril 2016 au montant de 95 573,34\$ soient émis.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER À 20H53.

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU SAMEDI LE 7 MAI 2016 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le samedi 7 mai 2016 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 AVRIL 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #338-2016 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- 5.3. RÉOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE LOT 5 192 472
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE
- 7.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR RECYC-QUÉBEC
8. CHEMINS
- 8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)
- 8.3. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #317-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AVRIL
10. VARIA
- 10.1. RAPPORT CONCERNANT LA SÉANCE D'INFORMATION DU 16 AVRIL 2016
- 10.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU
- 10.3. CONTRIBUTION VOLONTAIRE À LA CROIX-ROUGE
- 10.4. COMPTE-RENDU CONCERNANT LE PROJET WBAG
- 10.5. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL



11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9H30

#054-0516

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#055-0516

#### 3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016 soit adopté.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 16 personnes

### 5. URBANISME

#### 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- **Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à des fins autres qu'agricoles - piste de motocross**

M. Gabriel Chartrand est présent pour faire une présentation du projet aux membres du comité.

- **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

L'inspecteur municipal informe le comité sur les possibilités qu'offre un PIIA.

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.

A.M.

#### 5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #338-2016 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet concernant le projet de règlement #338-2016 Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

#056-0516

#### 5.3. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE LOT 5 192 472

ATTENDU QU'une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles a été demandée auprès de la CPTAQ par Construction DJL Inc.



ATTENDU QUE la demande consiste au renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 192 472.

ATTENDU QUE Construction DJL Inc. est propriétaire du lot 5 192 472.

ATTENDU QUE la demande respecte le règlement de zonage #264-2008 de la municipalité.

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ ;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité soulève des inquiétudes sur la progression du reboisement ou du rétablissement du couvert végétale telle que mentionnée dans la condition #5 de la décision 340612 de la CPTAQ;

QUE la municipalité demande à la CPTAQ de préciser la portée de l'énoncé « progressivement et au plus tard à l'expiration de l'exploitation » utilisée dans la condition #5 de la décision #340612. Plus précisément, la municipalité souhaite avoir des détails sur la façon dont la CPTAQ s'assure du respect du terme « progressivement » dans cet énoncé ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 192 472 pour 5 ans.

## **6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

#### **Permis émis**

- 12 permis ou certificat d'autorisation a été émis en avril 2016 pour une valeur de 342 500\$.

#### **Inspections/ infractions**

- Trois inspections de permis ont été effectuées.
- Aucune infraction constatée.

#### **Autre**

- Norme d'implantation des sablières : aucune demande de référendum reçu.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

## **7. ADMINISTRATION**

A.M.

### **7.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1**

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Julian Tuer concernant le projet de règlement #327-2016 modifiant le règlement #327-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement du centre d'urgence 9-1-1.



#057-0516

## **7.2. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE**

PROPOSE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
& RESOLU A L'UNANIMITE ;

QUE l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge soit renouvelée pour une période de 3 ans, la contribution annuelle est de :

2016-2017 :	150,00\$
2017-2018 :	160,00\$
2018-2019 :	160,00\$

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente.

## **7.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR RECYC-QUÉBEC**

LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EST DEPOSÉ.

## **8. CHEMINS**

### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

Travaux effectués :

- Tous les chemins principaux ont été nivelés une première fois.
- Le débroussailleur a nettoyé les fossés des chemins Mountain, Argyll, Town-Hall, Mizener, Lakeview, Summit et en partie les chemins Bailey, Brill et Stukely.
- Excavation RP Hume Inc a procédé à enlever les roches se trouvant dans la chaussée qui nuisaient aux opérations de nivelage sur les chemins Brill, Bailey, Spicer, Stukely et Mizener.
- Nous sommes maintenant prêt pour le remodelage et l'ajout de gravier sur les chemins.
- Nous avons reçu les résultats de l'appel d'offre pour l'abat-poussière géré par l'UMQ (Union des Municipalités du Québec). Le prix revient à 0.2626\$ le litre, comparativement à 0.3198\$ le litre l'année passée. La différence est probablement due à la baisse du prix de carburant depuis l'année passée.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### **8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRI)**

LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EST DEPOSÉ.

**A.M.**

### **8.3. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #317-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Cedric Briggs concernant le projet de règlement #317-2009 concernant la collecte des matières résiduelles.



## **9. INCENDIE**

### **9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AVRIL**

**14 avril 2016**

Incendie de cabane à sucre

5 077,00\$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## **10. VARIA**

### **10.1. RAPPORT CONCERNANT LA SÉANCE D'INFORMATION DU 16 AVRIL 2016**

Le conseiller Jacques Drolet fait un résumé de la présentation publique du 16 avril tenue à l'hôtel de ville concernant la revitalisation de l'agriculture.

### **10.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU**

Une présentation a été effectuée après la levée de la séance ordinaire.

#058-0516

### **10.3. CONTRIBUTION VOLONTAIRE À LA CROIX-ROUGE**

Un don de 5,000.00\$ sera remis à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés des incendies du Fort McMurray en Alberta.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

### **10.4. COMPTE-RENDU CONCERNANT LE PROJET WBAG**

Une lettre de M. Bruce Smith concernant les travaux de WBAG (West Bolton Agriculture Group) est déposée au Conseil intitulée : « Objet : Remerciement Pacte rural ».

### **10.5. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

C'est avec regret que nous annonçons le départ de l'inspecteur municipal, M. Guillaume Lavoie. M. Lavoie nous quitte pour une opportunité d'emploi au sein d'une plus grande municipalité. Nous souhaitons remercier M. Guillaume Lavoie pour le professionnalisme dont il a fait part tout au long de son passage, ainsi que les accomplissements qu'il a permis de réaliser et ce, lors d'une période de grands défis. Il aura doté la municipalité d'un savoir poussé en termes d'aménagement et d'urbanisme qui nous permet aujourd'hui d'anticiper le futur avec beaucoup d'enthousiasme, de confiance et de dynamisme. Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.



#059-0516

## 11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 mars 2016	313 771,82	\$
Déboursés d'avril 2016	92 098,74	\$
Dépôts d'avril 2016	141 138,73	\$
Solde à la banque au 30 avril 2016	365 665,77	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'avril 2016 soit approuvés et que les paiements du 6 mai 2016 au montant de 78 639,75\$ soient émis.

## 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 10H35.

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 6 JUIN 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le  
lundi 6 juin 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cédric Briggs, conseiller #6  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MAI 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2. PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008
- 5.3. PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008
- 5.4. PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008
- 5.5. PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008
- 5.6. PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS
- 5.7. PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.8. PROJET DE RÈGLEMENT #338-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL
- 5.9. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LA DÉROGATION MINEURE #71 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 57,76M AU LIEU DE 66,6M
- 5.10. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008
- 5.11. RÉOLUTION VISANT L'ENVOI D'UNE LETTRE À LA MRC CONCERNANT L'ADOPTION DU REGES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MAI 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #327-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ AGRO-FORESTIER
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE



- 7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS DE LA FQM
- 7.5. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES
- 7.6. RÉSOLUTION VISANT À DÉLÉGUER LE POUVOIR D'APPROUVER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES
- 7.7. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉPENSE POUR LES ARCHIVES
- 7.8. RÉSOLUTION POUR ENGAGER LE NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL
8. CHEMINS
- 8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS DE RECYCLAGES
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MAI
10. VARIA
- 10.1. NUISANCE DES MOTOCROSS
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#060-0616

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MAI 2016**

#061-0616

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2016 soit adopté.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 13 personnes

## **5. URBANISME**

### **5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

- Demande de dérogation mineure pour le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m et laissant un lot résiduel ayant un frontage de 30,22m.

Le comité recommande d'autoriser la dérogation mineure.

- Demande de dérogation mineure - agrandissement d'une résidence dérogatoire et protégée par droit acquis - Superficie d'agrandissement: 70.2m<sup>2</sup> au lieu du maximum autorisé de 36.63m<sup>2</sup>.



Le comité demande plus d'information et de documents pour procéder à l'analyse du dossier.

- Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural

L'inspecteur municipal présente un projet de règlement qui sera analysé dans une rencontre postérieure

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.

## **5.2. PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#062-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #271-1-2016 soit adopté.

## **5.3. PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#063-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
APPUYE PAR LE CONSEILLIER JACQUES DROLET  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #264-1-2016 soit adopté.

## **5.4. PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer



à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#064-0616

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

Que le projet de règlement #265-1-2016 soit adopté.

**5.5. PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#065-0616

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #267-1-2016 soit adopté

**5.6. PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#066-0616

EN CONSEQUENCE  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #330-1-2016 soit adopté

**5.7. PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA**



## GESTION DES EAUX DE SURFACE

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#067-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYE PARET RESOLU LE CONSEILLER JULIAN TUER  
A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #323-1-2016 soit adopté.

### 5.8. PROJET DE RÈGLEMENT #338-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#068-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #338-2016 soit adopté.

### 5.9. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LA DÉROGATION MINEURE #71 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 57,76M AU LIEU DE 66,6M

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #5 193 191

ATTENDU QUE La demande de dérogation mineure concerne le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;

#069-0616

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure concerne le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008, à partir du lot qui porte actuellement le numéro 5 193 191.

#### **5.10. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008**

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le règlement #267-2-2016 modifiant le règlement #267-2008 sur les permis et certificats.

#### **5.11. RÉOLUTION VISANT L'ENVOI D'UNE LETTRE À LA MRC CONCERNANT L'ADOPTION DU REGES**

#070-0616 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité adresse une lettre à la MRC pour lui souligner son insatisfaction en regards du processus consultatif, des délais impartis pour l'analyse des documents et du niveau de consultation lors de l'adoption d'un règlement de concordance sur REGES (règlement sur l'écoulement de la gestion des eaux de surface).

### **6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

#### **6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

##### **Permis émis**

- 19 permis ou certificats d'autorisations ont été émis en mai 2016 pour une valeur de 1 249 630 \$.

##### **Inspections/ infractions**

- Aucune inspection de permis n'a été effectuée en mai
- Aucune infraction constatée.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

### **7. ADMINISTRATION**

#### **7.1. RÈGLEMENT #327-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008, le projet de loi #82 et au printemps 2009, le projet de loi #45 incluant les dispositions législatives requises ;

ATTENDU QU'une nouvelle section a ainsi introduite dans la Loi sur la fiscalité municipale et les articles édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service ;



ATTENDU QUE l'article 244.69 de la loi sur la fiscalité municipale stipule qu'un avis de motion n'est pas requis avant d'adopter le règlement ;

#071-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU

QUE le règlement #327-2016 soit adopté.

### **7.2. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ AGRO-FORESTIER**

#072-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité agro-forestier soient nommés pour deux ans comme suit :

Maire	Donald Badger
Conseiller	Jacques Drolet
Citoyen	Gaétan Champagne
Citoyen	Paul Hébert
Citoyen	Margarita Lafontaine
Citoyen	Justin Manasc

### **7.3. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE**

#073-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité internet haute-vitesse soient nommés pour deux ans comme suit :

Conseiller	Cedric Briggs
Citoyen	Michel Beaupré
Citoyen	Sylvain Desjardins
Citoyen	Richard Dubois
Citoyen	Colin Ryan

### **7.4 RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS DE LA FQM**

ATTENDU QUE le Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 29 au 1 octobre 2016;

ATTENDU QUE plusieurs formations et ateliers pertinents pour les élus



se donnent lors du congrès ;

ATTENDU QUE le congrès se tiendra à Québec ;

#074-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QU'une dépense n'excédant pas 1188,00\$ + taxes pour l'inscription et les chambres d'hôtel pour le Congrès de la FQM soient autorisée, ainsi qu'une dépense pour le remboursement du kilométrage et des repas.

#### **7.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES**

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

#075-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le Conseil municipal approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2016-03-17 et d'autoriser le secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

#### **7.6. RÉOLUTION VISANT À DÉLÉGUER LE POUVOIR D'APPROUVER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Bolton-Ouest est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la municipalité de Bolton-Ouest désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour



l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

Attendu que le règlement de délégation de pouvoirs ou de signature de la municipalité de Bolton-Ouest ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

#076-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le Conseil municipale autorise le directeur général, Philippe De Courval, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

#### **7.7. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉPENSE POUR LES ARCHIVES**

#077-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QU'une dépense de 1 131,52\$ taxes incluses pour les services de Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c soit autorisée.

#### **7.8. RÉSOLUTION POUR ENGAGER LE NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL**

#078-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Michael Ferland en tant qu'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme selon les conditions suivantes :

1. Une période de probation de 6 mois.
2. Un salaire de 25\$/h 32 heures par semaine basé sur 4 jours.
3. Une compensation de kilométrage de \$0.45 par kilomètre.
4. Le temps supplémentaire égale une absence du travail.
5. Date de l'emploi, le 27 juin 2016.

### **8. CHEMINS**

#### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

- 1 065 tonnes de concassé MG-20a ont été mis sur le chemin Paramount, puis ensuite environ 9 500 litres de chlorure de calcium y ont été appliqués.
- Aussi, nous avons étendu : 241 tonnes de gravier sur le chemin Glen, 30 tonnes sur le chemin de la Tour ; 207 tonnes sur le chemin Spicer; 125 tonnes sur le chemin Mountain; 485 tonnes sur le chemin Bailey; 90 tonnes sur le chemin Brill; 414 tonnes sur le chemin Argyll ; 216 tonnes sur le chemin Mizener; 65 tonnes sur le chemin Stukely; et nous avons plusieurs autres chemins à terminer.
- Les chemins Tuer, Island, De la Tour, Fuller, Paige, des parties du



chemin Mason, Brown et Glen ont été traités avec de l'abat-poussière de chlorure de calcium.

- Les trous dans l'asphalte sur les viaducs à travers l'autoroute ont été remplis.
- Une enseigne-radar a été installée sur Bailey près du Town-Hall pour enregistrer les vitesses et le nombre de véhicules par heure à cet endroit. Elle sera placée sur différents chemins pour enregistrer des données utiles pour la municipalité et la SQ.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

## **8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS DE RECYCLAGES**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'achat de bacs de recyclage ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la soumission suivante :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix</b>
Giroux et Giroux (2005) inc.	57 119,00\$

#079-0616

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest signe un contrat avec Giroux et Giroux (2005) inc. au montant de 57,119.00\$ taxes incluses pour l'achat de bacs de recyclages tels que mentionnés dans l'appel d'offres intitulé « Bacs de recyclage Bolton-Ouest. 2016 ».

## **8. INCENDIE**

### **9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MAI**

#### **8 mai 2016**

Feu de matériaux de construction  
178,00\$

#### **19 mai 2016**

Feu de broussaille  
2 107,00 \$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## **10. VARIA**

### **10.1. NUISANCE DES MOTOCROSS**

Il y a eu un problème de nuisance due à la présence de motocross. Un suivi va être effectué.

## **11. COMPTES À PAYER**



<b>Solde à la banque au 31 mars 2016</b>	<b>365 665,77</b>	<b>\$</b>
<b>Déboursés d'avril 2016</b>	<b>143 725,59</b>	<b>\$</b>
<b>Dépôts d'avril 2016</b>	<b>145 806,80</b>	<b>\$</b>
<b>Solde à la banque au 30 avril 2016</b>	<b>367 746,98</b>	<b>\$</b>
<b>CPG</b>	<b>505 184,53</b>	<b>\$</b>
<b>CPG Parcs et terrains de jeu</b>	<b>149 651,16</b>	<b>\$</b>

#080-0616

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois mai 2016 soit approuvés et que les paiements du 6 juin 2016 au montant de 276 575,96\$ soient émis.

## **12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET À 20H55.

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 4 JUILLET 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le  
lundi 4 juillet 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 6 JUIN 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUIN 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER L'ENVOI DES  
MATIÈRES ORGANIQUES À LA RIEDSBM
- 7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT  
#317 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 7.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2016
8. CHEMINS
- 8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE JUIN
10. VARIA
- 10.1. FÊTE DES VOISINS
- 10.2. ARGIL DU FRENE
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#081-0616 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 6 JUIN 2016**

#082-0616 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 soit adopté.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 8 personnes

#### **5. URBANISME**

#### **6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

##### **6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUIN 2016**

###### **Permis émis**

- 10 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en juin 2016 pour une valeur de 165 500 \$.

###### **Inspections/ infractions**

3 inspections ont été effectuées en juin 2016

- 24 Chemin Quilliams : Plaintes relatives à un camping illégal (Premier aperçu de noter, besoin d'y retourner pour plus de détails).
- Pancartes immobilières au coin des rues Glen et Paramount : Plainte d'une citoyenne relativement à l'esthétisme de l'environnement.
- Quelques visites ont été faites relativement aux plaintes reçus concernant le bruit des motocross sur le chemin Bolton Pass.

Une infraction relative au camping illégal : le dossier est en cours et à suivre.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

#### **7. ADMINISTRATION**

##### **7.1. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER L'ENVOI DES MATIÈRES ORGANIQUES À LA RIEDSBM**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Inter municipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM, ci-après la « Régie ») est constitué de quatre villes membres (Ville de Bedford, Ville de Cowansville, Ville de Dunham et Ville de Farnham) qui éliminent les déchets municipaux en provenance de leur territoire respectif et gérés par les municipalités au site d'enfouissement de la Régie ;

CONSIDÉRANT que la Régie construira, pour 2017, une nouvelle installation de compostage en andains retournés à aire ouverte pour le traitement des matières organiques résiduelles (incluant les boues municipales et de fosses septiques) du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) ;

CONSIDÉRANT que l'installation de compostage projetée aura une capacité de traitement suffisante pour desservir un besoin estimé à 13 600 tonnes/an d'ici 2035, selon l'étude de faisabilité réalisée par SOLINOV en 2016 pour le compte de la Régie ;



CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC visées par le projet de compostage ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par bio-méthanisation et par compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que l'engagement des municipalités partenaires, à respecter les critères d'admissibilité du projet, est requis pour obtenir la subvention et que des conditions s'appliquent au versement de l'aide.

#083-0616 EN CONSÉQUENCE ;  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Implanter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte pour récupérer les matières organiques résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilables s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupation résidentielles ;

Acheminer les matières organiques résiduelles séparées à la source, issues des collectes municipales, à la future installation de compostage de la Régie à Cowansville et ce, à compter au plus tard du 1er juin 2018. Cette date pourra toutefois être révisée lors de la signature de l'entente dans le cas où la municipalité ou ville sera en mesure de faire la démonstration auprès de la RIEDSBM que le respect de cette date lui cause un préjudice sérieux ;

Mettre en place des mécanismes visant à assurer l'acheminement des autres matières organiques résiduelles de provenance municipale (ex : d'écocentres, de points de dépôt ou de travaux publics) à la future installation de compostage de la Régie à compter au plus tard du 1er juin 2018 ;

Conclure une entente avec la Régie lors de la préparation de son programme de collecte, ou d'ici l'ouverture du centre de compostage à l'automne 2017, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières à acheminer, date de début, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, des boues municipales et septiques déshydratées au site de compostage et du retour du compost produit ;

Pour une durée de cinq années à partir de la date de signature. Celle-ci se renouvellera automatiquement pour une période de cinq années à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie son intention de ne pas renouveler l'entente. Un tel avis doit être donné par courrier recommandé au moins 12 mois avant l'expiration de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci.

## **7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #317 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #317-2016 concernant la collecte des matières résiduelles.

## **7.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2016**



LES ÉTATS FINANCIERS SONT DÉPOSÉS.

## **8. CHEMINS**

### **8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

#### **Travaux effectués :**

- 228 tonnes de concassé MG-20a ont été mis sur le chemin Mountain, 175 tonnes sur Stagecoach, 30 tonnes sur de la Tour; 207 tonnes sur Spicer; un autre 125 tonnes sur Mountain; un autre 109 tonnes sur Bailey; 35 tonnes sur Fuller. Le contrat avec notre fournisseur est maintenant terminé, mais il nous a consenti de maintenir le même prix pour le reste de l'année, une économie de 0.50\$ la tonne.
- L'abat poussière a été appliqué sur nos chemins, mais dû à des problèmes techniques il reste toujours quelques petits chemins à traiter. Ils seront traités aussitôt que possible.
- Notre député Pierre Paradis nous a confirmé une subvention de 10 000\$ pour asphalté la jonction Glen/Paramount.
- Les abords des chemins ont été fauchés par notre contracteur, André Paris Inc.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ

## **7. INCENDIE**

### **9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MAI**

10 juin 2016

Feu de remorque

3 031,00\$

11 juin 2016

Accident de motocross

1 014,00 \$

20 juin 2016

Branche en feu sur les fils d'Hydro-Québec

178,00 \$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## **10. VARIA**

### **10.1. FÊTE DES VOISINS**

La fête des voisins aura lieu le 20 août au 33-35 chemin Paramount à Bolton-Ouest. Nous sommes toujours en recrutement de bénévoles pour la fête.

### **10.2. ARGILE DE FRÊNE**

Le conseiller Jacques Drolet donne de l'informations sur l'argile de frêne et souligne l'importance de signaler les symptômes sur les arbres.

## **11. COMPTES À PAYER**



Solde à la banque au 31 mai 2016	367 746,98	\$
Déboursés de juin 2016	286 166,66	\$
Dépôts de juin 2016	205 355,47	\$
Solde à la banque au 30 juin 2016	286 935,79	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#084-0616

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de juin 2016 soit approuvés et que les paiements du 4 juillet 2016 au montant de 96 615,41\$ soient émis.

## 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER À 20H06.

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 1 AOÛT 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le  
lundi 1 août 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cedric Briggs, conseiller # 6  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
Michael Ferland, inspecteur municipal  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUILLET 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.3. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE CONSTRUCTION ET DÉMOLITION.
- 5.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉROGATION MINEURE AU 29 CHEMIN PARAMOUNT.
- 5.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 192 565
6. ADMINISTRATION
- 6.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #332-2013 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- 6.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE.
- 6.3. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIR AVEC LAC-BROME
7. CHEMINS
- 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 330-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE AVEC ST-ÉTIENNE-DE-BOLTON
8. INCENDIE
- 8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT
9. VARIA
- 9.1. PROJET DE LOI 106
- 9.2. PROJET DE RÈGLEMENT 317-2016
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION



## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

#086-0816

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#087-0816

### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUILLET 2016**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 soit adopté avec conditions.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 12 personnes

## **5. URBANISME**

### **5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

#### **Permis émis**

8 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en juillet 2016 pour une valeur de 119 400 \$.

#### **Inspections/ infractions**

6 inspections ont été effectuées en juillet 2016

- 24 Chemin Quilliams : Propriétaire avisé de l'illégalité du camping. Doivent procéder à une preuve de droits acquis. Quelques infractions émettre.
- Coin Lakeview et Mountain : plainte relative à des déchets présents sur le terrain. Infraction à envoyer.
- 32-34 Maple Terrace : Travaux de nettoyage du terrain (déblai) par une pelle mécanique sans permis. Avis d'arrêt des travaux émis jusqu'à l'émission d'un permis.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

### **5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **Responsabilité du CCU et assurabilité**

Explications du Directeur général sur les questions d'assurance. Les discussions et réflexions se poursuivront à la prochaine rencontre du comité.



Demande de dérogation mineure - agrandissement d'une résidence dérogatoire protégée par droits acquis.

Le Comité, après analyse de la demande, recommande au Conseil d'autoriser la dérogation mineure pour l'extension d'une superficie de 53.96m<sup>2</sup> au lieu du maximum autorisé de 36.63m<sup>2</sup>.

**Demande de reconnaissance comme site historique ou patrimonial - Cimetière de la famille Blunt**

Le Comité, après analyse de la demande et vérification des éléments demandés, recommande au Conseil de reconnaître, sur le territoire de la municipalité, un comité local du patrimoine qui serait chargé de ce genre de dossier. Le tout afin de suivre les étapes légales prévues par le ministère de la Culture. Le dossier est à suivre dans les prochaines semaines.

**Demande de certificat d'attestation - Roch Vallières - Additions au certificat d'autorisation du MDDELCC**

Le Comité, après analyse de la demande, a décidé de retarder jusqu'à la prochaine rencontre la décision relative à la conformité des règlements municipaux. Ceci dans le but de vérifier plus en détail la réglementation municipale et de s'assurer que le tout est bel et bien conforme.

**Varia**

Aucun sujet n'a été ajouté à la rencontre.

**A.M.**

**5.3. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE CONSTRUCTION ET DÉMOLITION.**

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Denis Vaillancourt qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement de zonage #264-1-2016 concernant les matières résiduelles de construction et démolition.

**#088-0816**

**5.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉROGATION MINEURE AU 29 CHEMIN PARAMOUNT**

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 29 chemin Paramount ;

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis de 53.96m<sup>2</sup>, au lieu de la limite permise de 36.63m<sup>2</sup> tel que stipulé par l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété et que les travaux ont été effectués de bonne foi ;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;



EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de 53.96m<sup>2</sup> de la construction plutôt que la limite permise de 36.63m<sup>2</sup> au 29 chemin Paramount, lot 5 192 949.

#089-0816

**5.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 192 565**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Ian McMartin pour le lot 5 192 565 ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser un usage autre qu'agricole pour un bâtiment accessoire près de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire possède déjà une résidence ainsi qu'un bâtiment accessoire sur le lot 5 192 565 ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ ;

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'usage à des fins autres qu'agricole sur une partie de 5 000 m<sup>2</sup> du lot 5 192 565, laquelle devra inclure tous les bâtiments actuellement construits.

**6. ADMINISTRATION**

A.M.

**6.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #332-2013 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #332-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

#090-0816

**6.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les assurances de dommages de la municipalité soient renouvelées avec la firme de Courtiers Multi Plus Inc. pour le terme du mois de juillet 2016 au mois de juillet 2017 avec une prime annuelle de \$5 605,00 + taxes tel que mentionné dans les soumissions E5500101602-31 des 22 et 27 juillet 2016.



#091-0816

### **6.3. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIR AVEC LAC-BROME**

ATTENDU QUE Bolton Ouest et Lac-Brome désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* et du Code municipal pour conclure une entente en matière de loisirs ;

ATTENDU QUE Lac-Brome possède des infrastructures de sport et de loisirs et qu'elle désire les mettre à la disposition des citoyens de Bolton-Ouest moyennant contrepartie de sa part ;

ATTENDU QUE Lac-Brome organise, coordonne et bénéficie d'une panoplie d'activités de sport et de loisirs et que ces activités intéressent la population de Bolton-Ouest pour y participer ;

ATTENDU QUE la présente entente constitue l'affirmation des parties à conclure une entente et que cette dernière confirme l'état des négociations de part et d'autre au moment de la signature. Le consentement à l'entente de Bolton-Ouest a été donné sur la seule foi des services et infrastructures en place à cette date ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'entente de 3 ans soit adoptée telle que présentée au coût de 3 000\$ par année, indexé.

## **7. CHEMINS**

### **7.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

#### **Travaux effectués :**

- Les derniers chemins ont été traités avec de l'abat-poussière.
- Un total de 6 ponceaux a été changé sur les chemins Brill, Stukely, Mizener et Argyll.
- Lors de la réunion de la voirie du 20 juillet, il a été décidé de remettre le pavage du chemin Foster à l'année prochaine, à cause des délais réglementaires pour les appels d'offres trop serrés.
- Des castors causent des ennuis sur Tuer et Glen. Notre trappeur essaie de les décourager.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ

A.M.

### **7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 330-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Cedric Briggs qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #330-2016 concernant la circulation et le stationnement.



#092-0816

### **7.3. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE AVEC ST-ÉTIENNE-DE-BOLTON**

ATTENDU QU'une résolution est requise par chacune des parties pour renouveler l'entente ;

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accepte de renouveler l'entente de 3 ans telle que présentée pour les années 2016-2017-2018.

### **8. INCENDIE**

#### **8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT**

**Aucun incendie n'a été reporté.**

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

### **9. VARIA**

#### **9.1. PROJET DE LOI 106**

Conseiller Jacques Drolet explique le projet de loi et annonce qu'une consultation publique se tiendra du 16 au 19 août. Les gens sont invités à venir s'informer et participer au processus.

#### **9.2. LE PROJET DE RÈGLEMENT 317-2016**

Le projet de règlement 317-2016 pourrait être mis sur le site internet pour recevoir les commentaires des citoyens et infolettre aussi.

#093-0816

### **10. COMPTES À PAYER**

Solde à la banque au 30 juin 2016	286 905,79	\$
Déboursés de juillet 2016	93 488,40	\$
Dépôts de juillet 2016	136 621,78	\$
Solde à la banque au 31 juillet 2016	330 039,17	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de juillet 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 août 2016 au montant de 105 889,93\$ soient émis.



## 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER À 20H53.

---

Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 12 SEPTEMBRE 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 12 septembre 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cedric Briggs, conseiller # 6  
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier  
Michael Ferland, inspecteur municipal  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 AOÛT 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.3. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS
- 5.4. RÉOLUTION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 191 POUR EN FAIRE DON À LA PROPRIÉTAIRE DU 77 CHEMIN GLEN
- 5.5. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA SUBDIVISION DES LOTS 5 192 771 ET 5 193 207 POUR UN TRANSFERT DE PROPRIÉTAIRES
- 5.6. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 170, 57 MOUNTAIN, À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES
- 5.7. RÉOLUTION VISANT À NOMMER LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME COMME CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #332-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- 6.2. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
- 6.3. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU
- 6.4. RÉOLUTION VISANT LE PROJET DE LOI 106
7. CHEMINS
- 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT # 330-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT 317-2016 CONCERNANT LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 7.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN STAGECOACH



- 7.5. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA PROGRAMMATION DE LA TECQ
- 7.6. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE CONTRAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE COMMÉMORATIVE PETTES
8. INCENDIE
- 8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT
- 8.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #311 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES
9. VARIA
- 9.1. SITE INTERNET
- 9.2. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H30

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#094-0916

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 1 AOÛT 2016**

#095-0916

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 août 2016 soit adopté.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

+/- 22 personnes

## **5. URBANISME**

### **5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

#### **Permis émis**

- 14 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en août 2016.
  - Coût total des permis émis : 410\$.
  - Valeur des travaux effectués : 401 450\$.

#### **Inspections/ infractions**

- 7 inspections ont été effectuées en août 2016
  - 6 infractions ont été repérées
  - 6 avis d'infractions ont été envoyés aux propriétaires

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

### **5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**



## **Demande de certificat d'attestation - Roch Vallières - Additions au certificat d'autorisation du MDDELCC**

Le Comité, après analyse de la demande et vérification des éléments du dossier, refuse d'approuver le certificat d'attestation dans sa mouture actuelle étant donné qu'il contrevient au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de juin 2014 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion de matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Première version**

La première version du PIIA a été présentée aux membres du CCU. D'autres rencontres sont à prévoir afin de le bonifier.

### **Explication des impacts du Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES)**

Le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces occasionnent de nombreuses modifications aux règlements municipaux. Il s'agit d'une modification au schéma d'aménagement de la MRC auquel la municipalité doit se conformer. Une consultation publique aura lieu prochainement sur ces modifications règlementaires.

### **Varia**

Informations sur le projet de loi 106 au niveau provincial.

### **5.3. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS**

Résolution pour approuver la demande de dérogation mineure au 23 chemin Quilliams, lot 5 664 385, zonage municipal AF-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 23 chemin Quilliams ;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction des marges arrière et latérales. La marge arrière serait de 17.88 mètres au lieu de 25 mètres, la marge latérale nord de 14.20 mètres et la marge latérale sud de 14.52 mètres au lieu de 15 mètres. Le tout tel que stipulé à l'annexe C du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que les travaux ont été effectués de bonne foi ;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

#096-0916

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la marge arrière à 17.88 mètres, de la marge latérale nord à 14.20 mètres et de la marge latérale sud à 14.52 mètres pour la propriété du 23



chemin Quilliams, lot #5 664 385.

**5.4. RÉSOLUTION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 191 POUR EN FAIRE DON À LA PROPRIÉTAIRE DU 77 CHEMIN GLEN**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de Mme. Brenda Page Rogerson et M. Leslie Page, pour le lot 5 193 191 ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 193 191 pour en faire le don à la demanderesse.

ATTENDU QUE la demanderesse réside au 77 chemin Glen, lot contigüe à celui visé par la demande ;

ATTENDU QUE la demanderesse détient des serres horticoles à l'endroit visé par la demande et qu'elle y pratique l'horticulture ;

ATTENDU QUE la demanderesse désire poursuivre la vocation agricole de la partie du lot visée par la demande ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ ;

**#097-0916**

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 193 191 pour en faire don à la propriété du 77 chemin Glen.

**5.5. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA SUBDIVISION DES LOTS 5 192 771 ET 5 193 207 POUR UN TRANSFERT DE PROPRIÉTAIRES**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de Mme. Francine Rancourt, M. John Fowles et Mme. Kathleen LePoer ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser la subdivision des lots 5 192 771 et 5 193 207 pour un transfert de Propriétaires ;

ATTENDU QUE les demandeurs sont actuellement copropriétaires des lots visés par la demande ;

ATTENDU QUE le lot 5 192 771 deviendrait la propriété de Mme Francine Rancourt ;

ATTENDU QUE le lot 5 193 207 deviendrait la propriété de M. John Fowles et Mme. Kathleen LePoer ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la



#098-0916

LPTAAQ ;

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser la subdivision des lots 5 192 771 et 5 193 207 pour un transfert de propriétaires.

**5.6. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 170, 57 MOUNTAIN, À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Jean-Pierre Pouliot ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 193 170 pour une utilisation à des fins autres qu'agricole ;

ATTENDU QUE la superficie du lot visée par la demande est de 10 acres;

ATTENDU QUE la partie du lot visée par la demande serait vendue pour la construction d'une résidence ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ ;

#099-0916

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 193 170 pour une utilisation à des fins autres qu'agricole.

**5.7. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME COMME CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande concernant le cimetière de la famille Blunt, situé sur le lot 5 192 369 ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but de reconnaître comme site patrimonial, au sein de la municipalité de Bolton-Ouest, le cimetière Blunt ;

ATTENDU QUE le propriétaire des lieux est favorable à une telle reconnaissance ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de créer un Conseil local du patrimoine afin de suivre les directives du ministère de la Culture pour la reconnaissance de sites et biens patrimoniaux ;

ATTENDU QUE le Conseil local du patrimoine se chargera des demandes patrimoniales au sein de la municipalité ;



ATTENDU QU'une proposition a été effectuée aux membres du Sous-comités des cimetières pour obtenir ce mandat ;

ATTENDU QUE le Sous-comité des cimetières, affilié à la Société historique Missisquoi, a refusé la proposition ;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la protection du patrimoine culturel*, le Comité consultatif d'urbanisme est en mesure de statuer sur ces questions ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme doit être officiellement reconnu avec les pouvoirs d'un Conseil local du patrimoine ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

#100-0916

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
APPUYÉ PAR CONSEILLER JACQUES DROLET  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de créer un Conseil local du patrimoine.

## 6. ADMINISTRATION

### 6.1. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #332-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le projet de loi #109 de l'assemblée nationale du Québec sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige toute municipalité d'avoir les codes d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'un code d'éthique et de déontologie s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 101 et 102 du projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie avant le 30 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil régulière tenue le 1 août 2016 ;

#101-0916

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement #332-2016 soit adopté.

### 6.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ATTENDU QUE le projet de loi #109 de l'assemblée nationale du Québec sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige toute municipalité d'avoir les codes d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'un code d'éthique et de déontologie s'applique à tout



employé de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATENDU QU'EN vertu des articles 101 et 102 du projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie avant le 30 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil régulière tenue le 1 août 2016 ;

#102-0916

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement #333-2016 soit adopté.

### **6.3. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre l'évaluation de la qualité de ses cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi de prendre l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) pour effectuer les échantillons ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer 15 échantillons pour dresser un portrait global de la qualité de l'eau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente avec la firme CIMA+ pour l'analyse des échantillons et la production d'un rapport ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la proposition de mandat de la firme CIMA+, au coût identifié au tableau ;

Entreprise	Prix
CIMA+	4 995,00\$ (taxes en sus)

#103-0916

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 4 995,00\$ (taxes en sus) pour l'analyse de 15 échantillons et la production d'un rapport avec la firme CIMA+.

### **6.4. RÉSOLUTION VISANT LE PROJET DE LOI 106**

ATTENDU QU'au début juin 2016, le Gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée Nationale le projet de loi 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. Ce projet propose deux nouvelles lois, soit la Loi sur Transition énergétique du Québec et la Loi sur les hydrocarbures. De plus 21 lois actuelles seraient modifiées, en plus de cinq règlements présentement en force.

ATTENDU QU'après avoir constaté le contenu de ce projet, la Municipalité de Bolton-ouest et avec l'appui de ses citoyens, s'objecte à plusieurs mesures énoncées dans ce projet de Loi.



Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur la santé de nos concitoyens et sur leurs productions agricoles et forestières,

Considérant que ce projet de Loi permettrait des opérations pétrolières à l'acide, usant des produits cancérigènes et mutagènes, menaçant nos réserves en eau potable.

Considérant que la Municipalité de Bolton-ouest doit protéger les sources d'eau potable, afin de continuer d'approvisionner la municipalité voisine, Ville de Lac Brome.

Considérant que les puits (9) d'exploration/exploitation répertoriés sur et/ou tout près de Brome-Missisquoi dont les activités sont, soit abandonnées, soit suspendues. De plus ces puits ne sont pas ou que partiellement bouchés et aucune mesure présentement en vigueur et/ou proposée par le projet de Loi, ne renforce la sécurité des citoyens à cet effet.

Considérant que le projet de loi transforme les permis d'exploration, d'exploitation et de stockage d'hydrocarbures, en droit réel immobilier et confère à leurs détenteurs, des droits prépondérants à ceux des résidents de la municipalité.

Considérant que ce projet de loi permettrait à un détenteur de permis, d'exécuter les travaux autorisés par le permis, malgré l'opposition du propriétaire du terrain, de la réglementation municipale et/ou régionale, ainsi que du schéma d'aménagement de la MRC, mettant en péril la sécurité juridique de tous les propriétaires. La municipalité n'aura droit qu'à un préavis de trente jours.

Considérant que l'ajout de l'article 48.2 à la Loi sur Hydro-Québec, permettra à cette dernière de présenter des demandes en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et/ou de la Loi sur la qualité de l'environnement, malgré l'absence de certificat de conformité à la réglementation municipale.

Considérant qu'en vertu des articles 58 et 62 de la Loi sur les hydrocarbures, le titulaire de la licence de production et/ou de stockage verse mensuellement au Ministre les redevances exigibles, sans aucune compensation pour l'utilisation des infrastructures municipales locales.

#104-0916

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la Municipalité de Bolton-ouest demande au Gouvernement du Québec de ;

D'interdire l'utilisation de produits cancérigènes et/ou mutagènes pour l'exploration et/ou la production d'hydrocarbures.

De reconnaître la priorité des schémas d'aménagement des MRC, ainsi que des règlements municipaux.

De s'assurer que les puits forés avant l'adoption de la Loi sur les hydrocarbures, soient tous identifiés et bouchés adéquatement.

De ne pas accorder le droit d'exiger une expropriation par un détenteur de licence, donc de garder intact la sécurité juridique des propriétaires.



De mettre en place des mesures financières pour le bénéfice des municipalités locales, pour compenser les dommages à l'utilisation des infrastructures municipales, ainsi que pour la baisse probable de l'évaluation foncière des propriétés avoisinantes.

## **7. CHEMINS**

### **7.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

#### **Travaux effectués :**

- Des arbres en bordure de chemin sur la pente de Stagecoach ont été coupés en préparation pour le travail à venir.
- Le coin Paramount/Glen a été préparé en prévision du pavage, qui se fera au début d'octobre.
- Lors de la réunion de voirie du 20 juillet il a été décidé de remettre le pavage du chemin Foster à l'année prochaine, due aux délais réglementaires pour les appels d'offres trop serrés.
- La pluie a creusé des rigoles dans quelques chemins ; nous avons ajouté du gravier et l'avons étendu avec la niveleuse.
- Une nouvelle signalisation a été posée pour mieux annoncer les pentes prononcées à travers la municipalité.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ

### **7.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT # 330-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation ;

CONSIDÉRANT que la Code municipal autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les Chemins Publics et les Places Publiques ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'ajout d'une signalisation pour le partage de la route avec les vélos ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 1 aout 2016 ;

#105-0916

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RESOLU A L'UNANIMITE ;

Que le projet de règlement # RM 330-2016 soit adopté.

### **7.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT 317-2016 CONCERNANT LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter un règlement sur le contrôle et la gestion des matières résiduelles, entre autres en perspective de l'installation des bacs roulant sur le territoire de la municipalité et de l'ajout de la collecte des matières organiques, dite la 3ème voie;



CONSIDÉRANT QU'une refonte de la réglementation en provenance de plusieurs anciens règlements qui concernent les matières résiduelles (qualifiés dans le temps de Déchets, ordures, vidanges) est grandement nécessaire afin de mettre à jour la réglementation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la réunion régulière du conseil le 4 juillet 2016 ;

#106-0916

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYER PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le règlement numéro 317-2016 soit adopté.

**7.4. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN STAGECOACH**

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux compagnies à répondre à un appel d'offres pour la reconstruction de la partie en pente du chemin Stagecoach, en l'instant Roch Vallières Inc et Germain Lapalme et Fils Inc. ;

Que les deux compagnies ont répondu avec des soumissions conformes ;

Il est attendu que Germain Lapalme et Fils Inc. était la plus basse soumissionnée ;

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX SOUMISSIONNÉ
Germain Lapalme & Fils Inc.	19 700,00 \$
Roch Vallières Inc.	21 750,00 \$

#107-0916

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la municipalité accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

**7.5. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA PROGRAMMATION DE LA TECQ**

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#108-0916

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU EN MAJORITÉ ;

IL EST RÉSOLU :



Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER A VOTÉ CONTRE.

#### **7.6. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LE CONTRAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE COMMÉMORATIVE PETTES**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest souhaite donner un accès gratuit à tous les citoyens de Bolton-Ouest à la bibliothèque commémorative Pettes

#109-0916

EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité approuve l'entente d'un an avec la Bibliothèque commémorative Pettes au montant de 3 500\$.

#### **8. INCENDIE**

##### **8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT**

23 juillet 2016  
1 714,00\$  
Fausse alarme

26 juillet 2016  
2 386,00\$  
Fausse alarme

10 août 2016  
1 234,00\$  
Fausse alarme



LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

**8.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #311 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES**

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Robert Chartier qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #311 concernant les fausses alarmes.

**9. VARIA**

**9.1. SITE INTERNET**

Directeur général/Secrétaire-trésorier, Philippe De Courval a présenté le nouveau site internet.

**9.2. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

C'est avec regret que nous annonçons le départ du directeur-général/secrétaire-général, Philippe De Courval qui nous quitte pour une opportunité d'emploi au sein d'une plus grande municipalité. Nous souhaitons remercier M. De Courval pour les accomplissements qu'il a permis de réaliser et ce, lors d'une période de grands défis. Il aura doté la municipalité d'un savoir poussé en termes de droits qui nous permet aujourd'hui d'anticiper le future avec beaucoup d'enthousiasme, de confiance et de dynamisme. Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

**10. COMPTES À PAYER**

<b>Solde à la banque au 31 juillet 2016</b>	<b>330 009,17</b>	<b>\$</b>
<b>Déboursés d'août 2016</b>	<b>120 989,50</b>	<b>\$</b>
<b>Dépôts d'août 2016</b>	<b>26 291,05</b>	<b>\$</b>
<b>Solde à la banque au 31 août 2016</b>	<b>235 310,72</b>	<b>\$</b>
<b>CPG</b>	<b>505 184,53</b>	<b>\$</b>
<b>CPG Parcs et terrains de jeu</b>	<b>149 651,16</b>	<b>\$</b>

#110-0916

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDAY TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'août 2016 soit approuvés et que les paiements du 12 septembre 2016 au montant de 80 975,97\$ soient émis.

**12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEIL LINDSAY TUER À 21H25.

\_\_\_\_\_  
Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire



LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU SAMEDI LE 1 OCTOBRE 2016 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le mercredi 21 septembre 2016 à 19h00 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cedric Briggs, conseiller #6

ABSENT :

Lindsay Tuer, conseillère #2 (dûment signifiée, elle a motivé son absence par courriel)

INVITÉS PRÉSENTS :

Renaud Ayotte, futur directeur général / Secrétaire-trésorier  
Philippe De Courval, directeur général / Secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR - SÉANCE SPÉCIALE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES-COMPTES À PAYER
4. RESPONSABLE MUNICIPAL POUR LE COMPTE DE BANQUE À LA BMO, LES PLACEMENTS, LES CARTES DE CRÉDIT MASTERCARD ET STAPLES / BUREAU EN GROS
5. RÉOLUTION AUTORISANT LA TENUE DU TOUR CYCLISTE « LES 100 À B7 » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19H00

**2. LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

#111-0916

PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET  
APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
& RESOLU A L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Renaud Ayotte comme Directeur général et Secrétaire-trésorier selon les conditions prévues au contrat intitulé : *Contrat de travail du Directeur général et Secrétaire-trésorier.*

**3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES-COMPTES À PAYER**

#112-0916

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS



APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la signature de Renaud Ayotte comme Directeur général et Secrétaire-trésorier est obligatoire sur un chèque ainsi que la signature d'une des 2 personnes suivantes : Donald Badger, maire ou Julian Tuer, conseiller.

**4. RESPONSABLE MUNICIPAL POUR LE COMPTE DE BANQUE À LA BMO, LES PLACEMENTS, LES CARTES DE CRÉDIT MASTERCARD ET STAPLES / BUREAU EN GROS**

#113-0916

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE Renaud Ayotte comme Directeur général/Secrétaire-trésorier soit nommé le responsable municipal pour :

1. Le compte bancaire à la banque BMO et les placements
2. La carte de crédit Mastercard
3. La carte de crédit Staples/Bureau en Gros

**5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE DU TOUR CYCLISTE « LES 100 À B7 » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cycloportive "Les 100 à B7" demande l'autorisation pour utiliser les chemins gravier dans Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT QU'ils prendront plusieurs chemins à Bolton-Ouest le 2 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports demande copie des autorisations municipales des municipalités concernées ;

#114-0916

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage de Cycloportive "100 à B7" sur les chemins publics de Bolton-Ouest, notamment les chemins Spicer, Brill, Bailey et Mountain, le 2 octobre 2016 et que les autorisations pour les chemins privés soient acheminées, le cas échéant, aux propriétaires des chemins.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 19H45.

\_\_\_\_\_  
Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

RA/js





CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Denis Vaillancourt, conseiller #4 et maire-suppléant.

PRÉSENTS :

Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4, maire-suppléant et président d'assemblée  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cedric Briggs, conseiller #6  
Renaud Ayotte, directeur général, secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

ABSENTS :

Donald Badger, maire  
Cedric Briggs, conseiller #6

INVITÉS :

Michael Ferland, inspecteur municipal

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016
  - 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016
4. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT
7. URBANISME
  - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 7.2. OUVERTURE DE DEUX POSTES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
  - 7.3. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008
  - 7.4. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008
  - 7.5. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008
  - 7.6. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008
  - 7.7. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS
  - 7.8. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
8. ADMINISTRATION



- 8.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2016
- 8.2. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT
9. CHEMINS
  - 9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
  - 9.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY
  - 9.3. PACTE BROME-MISSISQUOI
10. VARIA
  - 10.1. ACCÈS GRATUIT À LA BIBLIOTHÈQUE DE KNOWLTON POUR LES CITOYENS DE BOLTON-OUEST
  - 10.2. PRÉSENTATION DU COMITÉ WBAG
11. COMPTES À PAYER
12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 9 h 40.

## **2. ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

#115-1016 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

#116-1016 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

#117-1016 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité



#### **4. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le président d'assemblée présente le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Me Renaud Ayotte, LL.B., M2, J.D., qui est entré en fonction le 21 septembre 2016 suite au départ de M. Philippe De Courval. Le Conseil lui souhaite la bienvenue.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Environ 20 personnes étaient présentes.

#### **6. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT**

La conseillère Lindsay Tuer informe le Conseil qu'elle est à mettre en place un groupe de travail sur l'environnement et la rédaction d'un sondage visant les citoyens de la municipalité concernant l'environnement. Les citoyens intéressés par le groupe de travail ou le sondage sont invités à contacter la municipalité pour plus d'informations.

#### **7. URBANISME**

##### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

###### **Permis ou certificats émis :**

- 23 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en septembre 2016 :
  - Coût total des permis ou certificats émis : 1 892 \$;
  - Valeur des travaux effectués : 836 550 \$.

###### **Inspections et infractions :**

- 8 inspections ont été effectuées en septembre 2016 :
  - 2 infractions ont été repérées;
  - 2 avis d'infractions seront envoyés dans les prochains jours aux propriétaires.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

##### **7.2. OUVERTURE DE DEUX POSTES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Toute personne intéressée à devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme doit remplir le formulaire d'application, disponible sur le site Internet de la municipalité ou à l'Hôtel de Ville et le retourner dûment complété à M. Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme, soit par courriel à l'adresse : [inspecteur@municipalitedeboltonouest.com](mailto:inspecteur@municipalitedeboltonouest.com) ou par télécopieur au 450-242-2705 ou directement à l'Hôtel de Ville au 9, chemin Town Hall. Toutes les candidatures devront être reçues au plus tard le vendredi 14 octobre 2016 à midi. Le mandat est de 2 ans et est renouvelable.



**7.3. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #271-1-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour modifier le règlement du plan d'urbanisme #271-2008.

**7.4. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #264-1-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour modifier le règlement de zonage #264-2008.

**7.5. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #265-1-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour modifier le règlement de lotissement #265-2008.

**7.6. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #267-1-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour modifier le règlement sur les permis et certificats #267-2008.

**7.7. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS #330-2010**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #330-1-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour modifier le règlement sur les normes de construction des chemins #330-2010.

**7.8. AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE #323**

A.M. Présentation d'un avis de motion par le conseiller Jacques Drolet, à savoir que le projet de règlement #323-2016 sera adopté par le Conseil à une séance ultérieure pour abroger le règlement sur la conservation du sol et la gestion des eaux de surface #323.

**8. ADMINISTRATION**

**8.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Dépôt des états financiers de la municipalité au 30 septembre 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier, Renaud Ayotte.



## **8.2. RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT**

#118-1016

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier et résolu

- a) de nommer le conseiller Jacques Drolet maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017;
- b) de nommer le conseiller Jacques Drolet le représentant du maire Donald Badger pour le remplacer en son absence ainsi qu'aux réunions de la MRC et que ceci lui donne le droit de vote pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CHEMINS**

### **9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE**

#### **Travaux effectués :**

- Le chemin Bailey/Brill a été nivelé de la route 243 à l'autoroute et arrosé de 20 000 litres d'abat poussière;
- Mizener, Argyll, Town Hall et la partie sud de Brill ont aussi été nivelés;
- Stagecoach aussi a été nivelé;
- Il y a un nouveau chemin dans la municipalité - le chemin Tamarack allant vers l'est à partir du cul de sac de Brill sud. Un nouvel enseigne de rue y sera installé et le bureau de poste en a été informé;
- Deux compagnies ont été invitées à soumissionner pour des travaux sur les côtes des chemins Mountain et Stukely. Excavation RP Hume a présenté la plus basse soumission pour les deux travaux. On doit commencer bientôt.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### **9.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY**

**ATTENDU QUE** les côtes des chemins Mountain et Stukely de la municipalité nécessitent des travaux de réfection;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé par appel d'offres;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la compagnie Excavation RP Hume a gagné l'appel d'offres en ayant la soumission la plus basse à 6 500 \$ + taxes;

#119-1016

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer et résolu que le contrat des travaux à effectuer sur les chemins Mountain et Stukely soit octroyé à Excavation RP Hume.

Adoptée à l'unanimité



### **9.3. PACTE BROME-MISSISQUOI**

La date limite pour les citoyens qui souhaite proposer un projet à la municipalité dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi est le 30 novembre 2016.

### **10. VARIA**

#### **10.1. ACCÈS GRATUIT À LA BIBLIOTHÈQUE DE KNOWLTON POUR LES CITOYENS DE BOLTON-OUEST**

La municipalité est heureuse d'annoncer à ses citoyens qu'ils ont maintenant accès gratuitement à la bibliothèque Pettes située à Knowlton en vertu d'une nouvelle entente signée avec celle-ci.

#### **10.2. PRÉSENTATION DU COMITÉ WBAG**

Il y aura une présentation du comité WBAG (West Bolton Agriculture Group) tout de suite après la présente séance du Conseil.

### **11. COMPTES À PAYER**

<b>Solde à la banque au 31 août 2016</b>	<b>235 310,72</b>	<b>\$</b>
<b>Déboursés de septembre 2016</b>	<b>86 217,48</b>	<b>\$</b>
<b>Dépôts de septembre 2016</b>	<b>102 031,70</b>	<b>\$</b>
<b>Solde à la banque au 30 septembre 2016</b>	<b>251 124,94</b>	<b>\$</b>
<b>CPG</b>	<b>505 184,53</b>	<b>\$</b>
<b>CPG Parcs et terrains de jeu</b>	<b>149 651,16</b>	<b>\$</b>

#120-1016

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier et résolu que les comptes du mois de septembre 2016 soient approuvés et que les paiements du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au montant de 142 966,00 \$ soient émis.

Adoptée à l'unanimité

### **12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 22 h 50.

\_\_\_\_\_  
Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Denis Vaillancourt  
Maire-suppléant

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

RA





CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller n° 1  
Lindsay Tuer, conseillère n° 2  
Julian Tuer, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Jacques Drolet, conseiller n° 5  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
Renaud Ayotte, directeur général, Secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
  - 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 5.2. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 5.3. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT DU MODULE D'URBANISME DE SYGEM AINSI QUE D'UNE LICENCE DE MISE-À-JOUR SYGEM POUR LE POSTE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 5.4. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS
  - 5.5. RÉOLUTION POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. ADMINISTRATION
  - 6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE
  - 6.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE
  - 6.3. SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET
  - 6.4. RÉOLUTION VISANT À RATIFIER LE CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY
  - 6.5. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER LE MANDAT DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES DE PARADIS LEMIEUX FRANCIS
  - 6.6. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA HAUSSE DES TARIFS DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE
  - 6.7. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC BROMONT
  - 6.8. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LE PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE M. JOHN LEGGAT



- 6.9. RÉSOLUTION VISANT À EXIGER QUE LE WEST BOLTON AGRICULTURE GROUP (WBAG) PRODUISE UNE VERSION ANGLAISE DE LEURS RAPPORTS
- 6.10. RÉSOLUTION VISANT À STATUER QUE LA MUNICIPALITÉ N' A PAS L'INTENTION D'ACQUÉRIR L'ÉGLISE ST-ANDREW
7. CHEMINS
  - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
  - 7.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE COUPE D'ARBRES
  - 7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LE FOSSÉ AU CÔTÉ NORD DU CHEMIN QUILLIAMS ET POUR REPROFILER LES ACCOTEMENTS EN HAUT DU PONT DU CHEMIN BRILL
  - 7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DANS LES FOSSÉS DU CHEMIN STAGECOACH
  - 7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR MOUNTAIN
  - 7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR PARAMOUNT
  - 7.7. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR RÉPARER LA GLISSIÈRE DU CHEMIN SUMMIT
  - 7.8. RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)
8. INCENDIE
  - 8.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2016
  - 8.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
9. VARIA
10. COMPTES À PAYER
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 40.

## **2. ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

n° 121-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

## **3. PROCÈS-VERBAUX**



### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

n° 122-1116 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Environ 20 personnes étaient présentes.

### **5. URBANISME**

#### **5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

##### Permis ou Certificats émis

- 11 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en octobre 2016 :
  - Coût total des permis émis : 566\$
  - Valeur des travaux effectués : 219 000\$
  -

##### Inspections / infractions

- 5 inspections ont été effectuées en octobre 2016
  - 2 infractions ont été repérées
  - 2 avis d'infractions ont été envoyés

##### Suivi des fosses septiques

- Sur 380 avis envoyés en juillet 2016 :
  - 312 copies de facture ou confirmation de statut nous ont été envoyés
  - 68 fosses septiques doivent être vidangées
  - 68 avis finaux ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

#### **5.2. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de l'inspecteur municipal a sept ans et qu'il est dû pour être changé ;

n° 123-1116 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt qu'un nouvel ordinateur soit acheté pour l'inspecteur municipal pour un montant ne dépassant pas 1 000\$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.3. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT DU MODULE D'URBANISME DE SYGEM AINSI QUE D'UNE LICENCE DE MISE-À-JOUR SYGEM POUR LE POSTE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT les besoins de l'inspecteur municipal et les avantages du module d'urbanisme de SYGEM pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la différence de prix annuellement pour passer de



la licence consultation à la licence de mise-à-jour de SYGEM est de 170\$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le prix du module d'urbanisme de SYGEM est un coût unique de 3 500\$ et de 650\$ pour le module de transmission électronique des permis à l'évaluateur de la MRC;

n° 124-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer que le module d'urbanisme de SYGEM ainsi qu'une licence d'écriture SYGEM soit acheté pour le poste de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.4. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS**

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 23 chemin Quilliams;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction des marges arrière et latérales. La marge arrière serait de 17.88 mètres au lieu de 25 mètres, la marge latérale nord de 14.00 mètres et la marge latérale sud de 14.30 mètres au lieu de 15 mètres. Le tout tel que stipulé à l'annexe C du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que les travaux ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

n° 125-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la marge arrière à 17.88 mètres, de la marge latérale nord à 14.00 mètres et de la marge latérale sud à 14.30 mètres pour la propriété du 23 chemin Quilliams, lot #5 664 385.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.5. RÉOLUTION POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il y a deux postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme depuis le 4 novembre;

CONSIDÉRANT toutes les candidatures reçues par la municipalité et après étude de celles-ci, il est

n° 126-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs de nommer M. Gilles Asselin et Mme Christine Chaput comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**



LE RAPPORT DU MAIRE EST DÉPOSÉ.

**6.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE**

- Bureau en gros - achat de 3 moniteurs d'ordinateur pour le bureau et autres fournitures .....713.10\$
- Cotisation ADMQ..... 608.22\$
- Formation ADMQ rédaction règlements, politiques et procès-verbaux ..... 377.12\$
- Formation ADMQ compatibilité municipale et budget ..... 754.24\$

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EST DÉPOSÉ.

**6.3. SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET**

**6.4. RÉSOLUTION VISANT À RATIFIER LE CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY**

ATTENDU QUE l'entreprise ayant gagné l'appel d'offres, Excavation R.P. Hume, a refusé d'exécuter les travaux de la manière indiquée dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le deuxième plus bas soumissionnaire, Roch Vallières Inc., était disposé à exécuter les travaux selon sa soumission et en respect de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE les travaux devaient être faits rapidement avant l'hiver;

ATTENDU QUE le directeur général a donc fait exécuter les travaux par l'entrepreneur Roch Vallières inc.;

n° 127-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat des travaux effectués sur les chemins Mountain et Stukely octroyé à Roch Vallières Inc. par le directeur général soit ratifié.

Adoptée à l'unanimité

**6.5. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER LE MANDAT DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES DE PARADIS LEMIEUX FRANCIS**

ATTENDU QUE le mandat de consultations générales de la firme d'avocats qui représente la municipalité, Paradis Lemieux Francis, est arrivé le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la firme nous propose de renouveler son mandat pour l'année 2017 pour la somme de 574,88\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit toujours avoir besoin des services juridiques de la firme en 2017;

n° 128-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le mandat de consultations générales de Paradis Lemieux Francis pour l'année 2017 au montant de 574,88\$ taxes incluses soit renouvelé.

Adoptée à l'unanimité

**6.6. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA HAUSSE DES TARIFS DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE**



ATTENDU QUE la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville travaille pour la municipalité depuis décembre 2015 pour un tarif de 14\$/heure pour un total de 2 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville a fait une demande à la municipalité pour que son tarif passe à 17.50\$/heure pour un total de 2 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite du travail de la préposée et qu'elle juge sa demande raisonnable;

n° 129-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la demande de hausse tarifaire à 17.50\$/heure de la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville soit approuvée.

**6.7. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC BROMONT**

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de signer sans frais une entente de loisirs avec la ville de Bromont afin de permettre notamment à ses citoyens d'envoyer leurs enfants jouer au hockey à Bromont;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de signer une telle entente;

n° 130-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le Maire et le Directeur général soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

4 oui, 2 non

Adoptée par la majorité

Le conseiller Denis Vaillancourt et conseiller Cedric Briggs se sont abstenus

**6.8. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE M. JOHN LEGGAT**

ATTENDU QUE le véhicule de M. John Leggat a été endommagé par une roche de taille importante sur un chemin de la municipalité en septembre 2016;

ATTENDU QUE les réparations à son véhicule ont coûtés 173.20 \$ ;

n° 131-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer le paiement des réparations par la municipalité au montant de 173.20\$ soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**6.9. RÉSOLUTION VISANT À EXIGER QUE LE WEST BOLTON AGRICULTURE GROUP (WBAG) PRODUISE UNE VERSION ANGLAISE DE LEURS RAPPORTS**

ATTENDU QUE la municipalité est officiellement bilingue et qu'elle subventionne le WBAG;

ATTENDU QUE le dernier rapport du WBAG a été uniquement publié en français, il est

n° 132-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs que la municipalité exige que le West Bolton Agriculture Group (WBAG) produise une version anglaise de leurs rapports, incluant le dernier produit à ce jour.



Adoptée à l'unanimité

**6.10. RÉSOLUTION VISANT À STATUER QUE LA MUNICIPALITÉ N'A PAS L'INTENTION D'ACQUÉRIR L'ÉGLISE ST-ANDREW**

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas ni n'a jamais eu l'intention d'acquérir l'église St-Andrew;

n° 133-1116 ATTENDU QUE l'église St-Andrew demande une confirmation de cela, il est

**IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité statue qu'elle n'a pas l'intention d'acquérir l'église St-Andrew.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Julian Tuer s'est abstenu compte tenu d'un conflit d'intérêt

**7. CHEMINS**

**7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE**

**Travaux effectués :**

- 46 tonnes de gravier ont été épandu au chemin Cousens en haut près des adresses civiques 24 à 28 ; et 15 tonnes sur Rogerson.
- Une fuite d'eau sur Mountain (juste en bas du chemin Lakeview) a été drainée et environ 200 tonnes de MG-20 ont été posés, compactés et nivelés.
- Une partie du chemin Stukely (entre Mizener et l'autoroute) a été excavée pour trouver et enlever une veine d'argile qui retenait l'eau dans la chaussée, et rempli de MG-56. Par la suite environ 150 tonnes de MG-20 ont été épandus.
- La pente forte du chemin Stagecoach est maintenant transformée en pente ordinaire et le chemin est aussi plus large. Également, 140 tonnes de gravier ont été épandu sur un des côtés de Stagecoach à 2km de la pente.
- Après les pluies des derniers jours, il y a beaucoup de nids de poule sur les chemins. La niveleuse passera cette semaine et la semaine prochaine quand la météo le permettra.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

**7.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE COUPE D'ARBRES**

ATTENDU QU'il y a quelques arbres notamment sur les chemins Brill, Argyll et Paramount qui penchent dangereusement vers les chemins et qui devraient être coupés avant l'hiver par mesure de prudence;

ATTENDU QUE M. Robert St-Pierre a l'équipement et l'expertise requise et que son taux horaire est de 80\$/heure + taxes;

n° 134-1116 ATTENDU QUE la municipalité prévoit un budget de 8 heures de travail pour un total de 640 \$ + taxes, il est



**IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat pour des travaux d'émondage et de coupe d'Arbres soit octroyé à M. Robert St-Pierre pour un maximum de 640 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

**7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LE FOSSÉ AU CÔTÉ NORD DU CHEMIN QUILLIAMS ET POUR REPROFILER LES ACCOTEMENTS EN HAUT DU PONT DU CHEMIN BRILL**

ATTENDU QUE le fossé au côté nord du chemin Quilliams a besoin d'être nettoyé et que les accotements en haut du pont du chemin Brill ont besoin d'être profilés,

n° 135-1116 ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 8 heures de camion et de 8 heures d'excavatrice pour un total de 1 646.40 \$ + taxes selon la liste de prix d'Excavation R.P. Hume Inc., il est

**IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier que le contrat nettoyer le fossé au côté nord du chemin Quilliams et pour profiler les accotements en haut du pont du chemin Brill soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc.

Adoptée à l'unanimité

**7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DANS LES FOSSÉS DU CHEMIN STAGECOACH**

ATTENDU QU'il serait opportun d'installer des mesures de contrôle de l'érosion dans les fossés du chemin Stagecoach;

ATTENDU QUE M. R. Bouthillette a l'équipement et l'expertise requise;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 8 heures de camion et de 8 heures d'excavatrice pour un total de 1 977.60 \$ + taxes selon la liste de prix de R. Bouthillette;

n° 136-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Lindsay Tuer que le contrat pour des travaux d'installer des mesures de contrôle de l'érosion dans les fossés du chemin Stagecoach soit octroyé à M. R. Bouthillette pour un maximum de 1 977.60 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

**7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR MOUNTAIN**

ATTENDU QU'il serait opportun de nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Mountain;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 9 heures de camion et de 9 heures d'excavatrice pour un total de 1 852.20\$ + taxes selon la liste de prix d'Excavation R.P. Hume Inc., il est

n° 137-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le contrat pour nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Mountain soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc. pour un maximum de 1 852.20 \$.

Adoptée à l'unanimité



**7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR PARAMOUNT**

ATTENDU QU'il serait opportun de nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Paramount;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 9 heures de camion et de 9 heures d'excavatrice pour un total de 1 746.00\$ + taxes selon la liste de prix Roch Vallières Inc., il est

n° 138-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le contrat pour nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Paramount soit octroyé à Roch Vallières Inc. pour un maximum de 1 746.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

**7.7. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR RÉPARER LA GLISSIÈRE DU CHEMIN SUMMIT**

ATTENDU QU'il serait opportun de réparer la glissière de sécurité du chemin Summit;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 700 \$ pour les travaux et que Excavation R.P. Hume possède les pièces de rechange et peut faire les réparations la semaine prochaine, il est

n° 139-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat pour réparer la glissière de sécurité du chemin Summit soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc. pour un maximum de 700 \$.

Adoptée à l'unanimité

**7.8. RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARRM, il est

n° 140-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

**8. INCENDIE**

**8.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

**8.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA**



## MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a reçu du ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité pour son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 2 mai 2016 et que ce schéma est entré en vigueur le 1er juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 49 dudit schéma révisé, en partenariat avec les directeurs incendies, la MRC Brome-Missisquoi a élaboré une entente d'entraide mutuelle régionale uniforme pouvant s'appliquer intégralement sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 50 dudit schéma révisé, les dispositions concernant le support en personnel pour la recherche de causes et circonstances sont prévues à cette entente;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 51 dudit schéma révisé, les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi doivent adopter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités ou villes qui sont desservies par la présente entente, il est

n° 141-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer d'autoriser monsieur M. Donald Badger, maire, et monsieur Renaud Ayotte, directeur général, à adopter et ratifier au nom et pour le compte de la municipalité de Bolton-Ouest l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi telle que présentée séance tenante.

Conséquemment, seule la présente Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### **9. VARIA**

La réunion a été ajourné de 21h12 pour une pause et a recommencé à 21h40.

### **10. COMPTES À PAYER**

<b>Solde à la banque au 31 août 2016</b>	<b>235 310,72</b>	<b>\$</b>
<b>Déboursés de septembre 2016</b>	<b>86 217,48</b>	<b>\$</b>
<b>Dépôts de septembre 2016</b>	<b>102 031,70</b>	<b>\$</b>
<b>Solde à la banque au 30 septembre 2016</b>	<b>251 124,94</b>	<b>\$</b>
<b>CPG</b>	<b>505 184,53</b>	<b>\$</b>
<b>CPG Parcs et terrains de jeu</b>	<b>149 651,16</b>	<b>\$</b>

n° 142-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que les comptes du mois de septembre 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 octobre 2016 au montant de 142



966,00\$ soient émis.

Adoptée à l'unanimité

**11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de l'assemblée. Il est

\_\_\_\_\_  
Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

RA/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller n° 1  
Lindsay Tuer, conseillère n° 2  
Julian Tuer, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Jacques Drolet, conseiller n° 5  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
Renaud Ayotte, directeur général, secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

INVITÉS :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DÉPÔT DES RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2016
- 5.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.5. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.6. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.7. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE #323 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI



- 5.8. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS #330-2010 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.9. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DES LOTS 5 193 174 ET 5 192 996
- 5.10. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 192 542.
- 5.11. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #339-2016 CONCERNANT LA CITATION DU CIMETIÈRE BLUNT COMME BIEN PATRIMONIAL
- 5.12. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #313 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. ADMINISTRATION
  - 6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE
  - 6.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET
  - 6.3. ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 6.4. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES INFOTECH
  - 6.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UN RÈGLEMENT HORS COUR
  - 6.6. RÉOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE À L'HÔTEL DE VILLE
  - 6.7. RÉOLUTION POUR LE CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR DE LA CARTE BMO MASTERCARD
  - 6.8. DÉPÔT DU RAPPORT RÉVISÉ DU MAIRE
7. CHEMINS
  - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
  - 7.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER UN BUDGET DE 3 000 \$ POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE PROCÉDER À LA COUPE D'ARBRES ET DE BRANCHES PRÉSENTANT UN DANGER PRÈS DES CHEMINS
8. INCENDIE
  - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2016
9. VARIA
  - 9.1. COMITÉ DES CITOYENS POUR LA PROMOTION DE L'AGRO-FORESTERIE
10. COMPTES À PAYER
  - 10.1 RÉOLUTION POUR ANNULER LA RÉCLAMATION DE JOHN LEGGAT
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 34.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

n° 143-1216 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



### 3. PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

n° 144-1216 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 6 personnes étaient présentes.

### 5. URBANISME

#### 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

##### Permis ou certificats émis

8 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en novembre 2016 :

- Coût total des permis émis : 660 \$
- Valeur des travaux effectués : 68 900 \$

##### Inspections et infractions

11 inspections ont été effectuées en novembre 2016 :

- 3 inspections régulières;
- 8 inspections de suivi des permis de 2015;
- Aucune infraction constatée.

##### Suivi des fosses septiques

- 21 copies de factures manquantes à recevoir sur un total de 380;
- Date limite pour fournir une preuve de vidange de la fosse septique : 31 décembre 2016.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

#### 5.2. DÉPÔT DES RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2016

LES RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2016 SONT DÉPOSÉS.

#### 5.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

A.M. AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #264-1-2016 modifiant le règlement de zonage #264-2008 afin de se conformer aux dispositions du Schéma



d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**A.M.** AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #265-1-2016 modifiant le règlement de lotissement #265-2008 afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.5. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**A.M.** AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #267-1-2016 modifiant le règlement sur les permis et certificats #267-2008 afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.6. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**A.M.** AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #271-1-2016 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme #271-2008 afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.7. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE #323 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**A.M.** AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #323-2016 abrogeant le règlement sur la conservation du sol et la gestion des eaux de surface #323 afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion



des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.8. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS #330-2010 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**A.M.**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jacques Drolet, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #330-1-2016 modifiant le règlement sur les normes de construction des chemins #330-2010 afin de se conformer aux dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi concernant le Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surfaces (REGES), en vertu des dispositions de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

**5.9. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DES LOTS 5 193 174 ET 5 192 996**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de Philip Hazan Architecte, mandataire de M. Dimitri Mavridakis;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation et le lotissement des lots 5 193 174 et 5 192 996;

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des deux lots;

ATTENDU QUE le lot 5 192 996 serait agrandi pour permettre un potentiel acéricole;

ATTENDU QUE l'aliénation et le lotissement corrigerait la problématique entourant la servitude existante pour le système septique;

ATTENDU QUE les superficies actuelles sont de 152.1 hectares pour le lot 5 193 174 et 0.05 hectare pour le lot 5 192 996;

ATTENDU QUE les superficies après le lotissement seraient de 127.7 hectares pour le lot 5 193 174 et 24.4 hectares pour le lot 5 192 996;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

**n° 145-1216**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement des lots 5 193 174 et 5 192 996.

Adoptée à l'unanimité

**5.10. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 192 542.**

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de Louis Désourdy, propriétaire de la compagnie Roch Vallières Inc;



ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5 192 542;

ATTENDU QU'une résidence était déjà présente avant le décret de 1980;

ATTENDU QUE cette résidence a été détruite par un incendie;

ATTENDU QUE le propriétaire désire modifier l'emplacement pour une nouvelle résidence pour des raisons de sécurité et de nuisance;

ATTENDU QUE cette nouvelle résidence serait construite à l'intérieur d'une superficie de 5000 mètres carrés;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

n° 146-1216 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5 192 542.

Adoptée à l'unanimité

**5.11. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #339-2016 CONCERNANT LA CITATION DU CIMETIÈRE BLUNT COMME BIEN PATRIMONIAL**

**A.M.** AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Robert Chartier, avec demande de dispense de lecture, pour adoption à une séance ultérieure tenue après l'expiration du délai de 60 jours de la date d'avis de motion et avant l'expiration du délai de 120 jours de la date d'avis de motion, le projet de règlement de citation #339-2016 concernant la reconnaissance du cimetière Blunt comme bien patrimonial.

Désignation du bien :

Le Cimetière Blunt est situé sur le lot # 5 192 369 sur le chemin Bailey, propriété de Construction Gyloo Inc et contient 31 épitaphes, tel que le démontre le plan d'arpentage réalisé par Migué & Fournier le 11 mai 2016, minute 3647. Il a une superficie de 252.6 m<sup>2</sup>.

Motifs de la citation :

La pression actuelle causée sur le cimetière par les activités de la carrière/sablière est importante. La protection de ce bien historique patrimonial devient ainsi nécessaire.

Le cimetière Blunt est un témoin du XIXe siècle important de l'émergence des municipalités de la région, dont Bolton-Ouest.

Il contient également une valeur historique et archéologique importante puisqu'il s'agit des pierres tombales des premiers arrivants d'Europe venus s'installer dans la région. Ces personnes ont forgé ce qu'est devenu la municipalité actuellement.



Le sous-comité pour la préservation des cimetières dans la municipalité de Bolton-Ouest a exprimé ses préoccupations pour la préservation de ce cimetière, car il est un témoin clé de la naissance de Bolton-Ouest.

Le règlement entrera en vigueur à la date de la transmission de l'avis spécial écrit au propriétaire de l'immeuble situé dans le périmètre du site. Toute personne intéressée peut faire ses représentations, concernant le projet de citation, auprès du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **5.12. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #313 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**A.M**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Robert Chartier, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #313-2016 modifiant le règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'inclure dans les pouvoirs du comité les pouvoirs accordés à un conseil local du patrimoine en vertu des dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE**

- Formation sur les développements récents en droit municipal (2017) par le Barreau le 17 mars 2017.....**324.23\$**
- 2 formations ADMQ : une sur l'adjudication des contrats municipaux et des appels d'offre ainsi qu'une sur les règles concernant les bénévoles de la municipalité, formation sur les approbations et autorisations ministérielles en matière de finances municipales..... **716.29\$**
- Formation COMAQ sur la gestion des risques en matière contractuelle du 9 décembre 2016 ..... **500.14\$**
- Formation COMAQ sur les cas d'exception au processus d'appel d'offre : notion d'équivalence, fournisseurs uniques et autres cas prévus par la loi (29 novembre 2016)..... **500.14\$**
- Formation COMAQ sur la rémunération et son traitement fiscal du 2 décembre 2016..... **500.14\$**
- Bureau en gros : commande de fournitures de bureau et d'un meuble de rangement pour la cuisine du bureau..... **474.97\$**
- 2 Formations COMBEQ pour l'inspecteur municipal : Une sur l'émission des permis, certificats ou attestations et une sur la gestion des situations et des clientèles difficiles..... **664.56\$**

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EST DÉPOSÉ.

#### **6.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal sur le budget le 12 décembre 2016 à l'hôtel de Ville à 19h30.



### **6.3. ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit adopter le calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dates suivantes sont proposées:

Lundi 16 janvier 2016 19h30  
Lundi 6 février 19h30  
Lundi 6 mars 19h30  
Lundi 3 avril 19h30  
Samedi 6 mai 9h30  
Lundi 5 juin 19h30  
Lundi le 3 juillet 19h30  
Lundi le 7 août 19h30  
Lundi le 11 septembre 19h30  
Samedi le 7 octobre 9h30  
Lundi le 13 novembre 19h30  
Lundi le 4 décembre 19h30

n° 147-1216 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

### **6.4. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES INFOTECH**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de temps à autre du service de soutien de la compagnie Infotech pour son système de gestion et de comptabilité;

ATTENDU QU'il est plus économique d'avoir une banque de temps comme le tarif horaire est moins élevé;

n° 148-1216 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer que le paiement d'une banque de 28 heures Infotech par la municipalité au montant de 1 960 \$ + taxes soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

### **6.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UN RÈGLEMENT HORS COUR**

ATTENDU QUE M. Michael Lagimonière poursuit la municipalité pour les dommages subit par son véhicule suite à la chute d'un arbre municipal sur celle-ci en 2015;

ATTENDU QU'après l'évaluation du dossier, il a été recommandé par le directeur général de régler le dossier afin de limiter les frais et les coûts pour la municipalité;

n° 149-1216 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer que le paiement d'une somme de 3 000 \$ par la municipalité à M. Michael Lagimonière comme règlement hors cour soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité



#### **6.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE À L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un service de déneigement pour son hôtel de ville;

ATTENDU QUE M. John Rhicard a fait une proposition à la ville de s'occuper pour l'hiver 2016-2017 avec un tracteur, une lame et un souffleur pour la somme de 1 450 \$ + taxes;

n° 150-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat de déneigement de l'hôtel de ville de la municipalité par M. John Rhicard au montant de 1 450 \$ + taxes soit octroyé.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.7. RÉSOLUTION POUR LE CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR DE LA CARTE BMO MASTERCARD**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la société de conclure une entente avec la Banque de Montréal (la « Banque ») à l'effet de fournir du crédit à la société au moyen d'un compte de carte MasterCard d'entreprise;

ATTENDU QUE la société a le pouvoir et l'autorité d'emprunter de l'Argent et d'obtenir autrement du crédit, et de fournir des éléments d'actif en garantie;

n° 151-1216

**IL EST RÉSOLU** par la conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer que la société soit autorisée à conclure un contrat avec la Banque à l'effet de fournir du crédit à la société au moyen d'un compte de carte MasterCard d'entreprise dont le montant ne dépasse pas 1000 \$ CA ou US ou tout autre montant supérieur à ce dernier que les membres de la direction de la société peuvent çà l'occasion juger approprié. En vertu du contrat, des cartes MasterCard d'entreprise de la Banque pourront être émises au nom des employés de la société, lesquelles seront reliées au compte de la carte MasterCard d'entreprise que la société possède à la Banque. La société assumera la responsabilité du paiement de tous les montants, y compris les frais divers et les intérêts, portés au compte d'entreprise conformément aux conditions substantiellement stipulées dans l'ébauche du contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise soumise au Conseil d'administration et approuvée par la présente par ce dernier;

ET QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire agissant ensemble soient par la présente autorisés à conclure au nom de la société un contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise avec la Banque conformément aux conditions stipulées substantiellement dans l'ébauche approuvée par le conseil d'administration, et aux changements ou modifications que les signataires peuvent à leur seule discrétion juger appropriés, et à signer tout autre document et à faire toute autre chose qu'ils peuvent à leur seule discrétion juger appropriée ou souhaitable relativement au contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise et au programme qu'il régit, ou dans le but de les mettre en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.8. DÉPÔT DU RAPPORT RÉVISÉ DU MAIRE**

LE RAPPORT RÉVISÉ DU MAIRE EST DÉPOSÉ.



## 7. CHEMINS

### 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE

#### Travaux effectués :

- Le pavage du chemin Glen est finalement terminé; ils ont travaillé de 7h00 jusqu'à 4h00 le lendemain matin pour la finir. Tous les raccordements aux entrées privées ont été bien remodelé. Nous avons profité de la présence de la compagnie de pavage pour asphalter la première partie de Paramount pour éliminer le problème de nids de poule récurrent par-dessus le ruisseau.
- Les travaux du chemin Stagecoach ont été complétés dans le délai prévu, et pour un peu moins que l'estimation d'origine.
- Nous avons placé des roches dans le fossé du chemin Stagecoach pour contrer l'érosion.
- La municipalité a engagé Excavation Richard Bouthillette pour placer des roches dans les fossés et bâtir des trappes de sédimentation pour combattre l'érosion sur la côte du chemin Stagecoach.
- Les trappes de sédimentation aux chemins Paramount et Cousens ont été nettoyées, et les andains accumulés sur les accotements des chemins ont été abaissés.
- Lors d'une opération policière, Transport Québec a fait détourner la circulation sur Stagecoach, faisant ensuite une surface de planche à laver impassable sur la pente montante. La niveleuse a passé deux fois par la suite pour rendre le chemin circulaire.
- Notre enseigne radar a été endommagé durant la fin de semaine sur le chemin Argyll, elle a été réparée et remis en service.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

### 7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UN BUDGET DE 3 000 \$ POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE PROCÉDER À LA COUPE D'ARBRES ET DE BRANCHES PRÉSENTANT UN DANGER PRÈS DES CHEMINS

ATTENDU QU'il y a quelques arbres notamment sur les chemins Brill, Argyll et Paramount qui penchent dangereusement vers les chemins et qui devraient être coupés avant l'hiver par mesure de prudence;

ATTENDU QUE M. Robert St-Pierre a l'équipement et l'expertise requise et que son taux horaire est de 80\$/heure + taxes;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit un budget maximal de 3 000 \$ + taxes;

n° 152-1216 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer qu'un budget maximum de 3000 \$ + taxes soit accordé au directeur général pour des travaux d'émondage et de coupe d'arbres présentant un danger pour les chemins municipaux soit fait et que celui-ci produise par la suite un rapport détaillé au conseil des dépenses faites.

Adoptée à l'unanimité



8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

22 octobre 2016  
274 \$  
Sortie de route

23 octobre 2016  
96 \$  
Arbre tombé sur les fils d'Hydro-Québec

9 novembre 2016  
1 552 \$  
Fausse alarme

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

9.1. COMITÉ CITOYEN POUR LA PROMOTION DE L'AGRO-FORESTERIE

Un questionnaire sur l'inventaire pour la promotion de l'agroforesterie à Bolton-Ouest a été envoyé aux citoyens.

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 octobre 2016	271 883,28	\$
Déboursés de novembre 2016	178 811,13	\$
Dépôts de novembre 2016	142 463,25	\$
Solde à la banque au 30 novembre 2016	235 535,40	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

n° 153-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs que les comptes du mois de novembre 2016 soit approuvés et que les paiements du 5 décembre 2016 au montant de 129 376,55\$ soient émis.

Adoptée à l'unanimité

**10.1 RÉSOLUTION POUR ANNULER LE PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE M. JOHN LEGGAT**

n° 154-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le paiement de la réclamation de John Leggat soit annulé.

Adoptée à l'unanimité



## 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 17.

---

Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 16 JANVIER 2017 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

RA/js



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le mercredi 12 décembre 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller #1  
Lindsay Tuer, conseillère #2  
Julian Tuer, conseiller #3  
Denis Vaillancourt, conseiller #4  
Jacques Drolet, conseiller #5  
Cedric Briggs, conseiller #6  
Renaud Ayotte, directeur général /secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée.

---

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2017
4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017
5. ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE EN 2017
6. ADOPTION DU TARIF POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES POUR 2017
7. ADOPTION DU TARIF POUR LES LICENCES DE CHIEN POUR 2017
8. ADOPTION DU TARIF POUR LES BACS DE RECYCLAGE POUR 2017
9. RÉOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DU CONSEIL POUR 2017
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

#155-1216

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2017

Présentation du budget 2017 par le directeur général, Me Renaud Ayotte.

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires pour 2017;



#156-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que l'estimé des dépenses et des revenus proposés pour l'année 2017 soit approuvé tel que présenté et constitue le budget de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

**5. ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adopter son taux de taxe foncière pour 2017;

#157-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer et résolu que le taux de taxe foncière soit à trente-six cents (0.36\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation foncière pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

**6. ADOPTION DU TARIF POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adopter son tarif pour l'enlèvement des ordures en 2017;

#158-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu que le tarif imposé pour l'enlèvement des ordures soit de 275\$ (incluant le recyclage et les frais d'écocentre) par unité résidentielle pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

**7. ADOPTION DU TARIF POUR LES LICENCES DE CHIENS POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adopter son tarif pour les licences de chien pour 2017;

#159-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier et résolu que le tarif imposé pour chaque licence pour chien émise en 2017 demeure vingt dollars (20\$).

Adoptée à l'unanimité

**8. ADOPTION D'UN TARIF POUR LES BACS DE RECYCLAGE POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite adopter un tarif pour le paiement des bacs de recyclage en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** cette taxe représente moins de la moitié du coût d'acquisition des bacs, la municipalité payant la différence entre ce tarif et le coût réel des bacs à même son surplus accumulé;

#160-1216

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu que le tarif imposé pour les bacs de recyclage en 2017 soit de cinquante dollars (50\$) par unité résidentielle.

Adoptée à l'unanimité



9. RÉSOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DU CONSEIL  
POUR 2017

CONSIDÉRANT QU'en 2016, le salaire annuel du maire est de 7 500 \$ et que celui des conseillers est de 2 500 \$ en plus de l'allocation de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite augmenter le salaire annuel du maire de 750\$ et de 250\$ pour les conseillers;

#161-1216

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer et résolu que le salaire du maire et des conseillers pour 2017 soit ajusté de la manière suivante :

	Salaires 2017	Dépenses 2017
Maire	8 250 \$	4 125 \$
Conseiller	2 750 \$	1 375 \$

Adoptée à l'unanimité

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉUNION AJOURNÉE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER À 20H10.

\_\_\_\_\_  
Renaud Ayotte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

RA/js